L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / MARDI 9 JANVIER 2024 // N°723 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

REVUE EL-DJEICH :

« CE QUI A ÉTÉ ACCOMPLI EN QUATRE ANNÉES (…) APPELLE À POURSUIVRE SUR CETTE VOIE…

Lire en page 16

IL A ADRESSÉ UN MESSAGE DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DU JOURNALISTE PALESTINIEN LÂCHEMENT ASSASSINÉ

M. ABDELMADJID TEBBOUNE AUX COTÉS DES JOURNALISTES PALESTINIENS

Lire en page 3

MARCHÉ FINANCIER

UNE BATTERIE DE MESURES INCITATIVES INSTITUÉES PAR LA LOI DE FINANCES 2024

Lire en page 6

COUPE D'ALGÉRIE (TIRAGE AU SORT):

JS KABYLIE - CR BELOUIZDAD, CHOC DES 32ES DE FINALE

Lire en page 11

COUPABLE DE VIOLATIONS ARBITRAIRESET SYSTÉMATIQUES CONTRE LES PRISONNIERS PALESTINIENS

L'ENTITÉ SIONISTE CHERCHE À CACHER SOUS LE TAPIS CES FAITS

Lire en page 4

Aux États-Unis, l'hospitalisation secrète de Lloyd Austin, secrétaire à la Défense, passe mal

Le chef du Pentagone a gardé pour lui son hospitalisation. Une mauvaise communication qui pose question en pleine gestion de la crise au Proche-Orient. Lloyd Austin a dit reconnaître « l'entière responsabilité de ses décisions » concernant sa mauvaise communication sur son état de santé. Une hospitalisation classée secret-défense, même pour la Maison Blanche. Le ministre américain de la Défense Lloyd Austin a été contraint de faire amende honorable pour avoir trop tardé à signaler et communiquer sur son hospitalisation depuis début janvier. L'homme par qui passe un grand nombre de décisions militaires américaines de premier plan n'avait même pas prévenu la Maison Blanche, comme le rapportent plusieurs médias, dont NBC News ou CNN.

Ce qui veut dire que même Joe Biden n'était pas au fait de l'état de santé de son ministre. Il aura fallu attendre trois jours après son hospitalisation pour que le Pentagone informe finalement les hauts responsables du Conseil de sécurité nationale de la Maison Blanche. Une situation bien loin du protocole habituel. Ce samedi, le secrétaire à la Défense a enfin pris la parole pour s'excuser de cette gestion de crise défectueuse. « Je reconnais que j'aurais pu mieux m'assurer que les citoyens étaient correctement informés. Je m'engage à faire mieux », a déclaré Lloyd Austin, depuis l'hôpital militaire Walter Reed, près de Washington. «J'assume l'entière responsabilité de mes décisions», a-t-il insisté, dans un communiqué, précisant qu'il serait «bientôt de retour au Pentagone». Malgré le manque de communication avec Joe Biden, les deux hommes se sont finalement entretenus samedi soir, selon un responsable de la Maison Blanche.

FRANCE :

200 PERSONNALITÉS LANCENT UN APPEL À UNE "MARCHE CITOYENNE" CONTRE LA LOI IMMIGRATION

Deux cent personnalités françaises lancent un appel à une "marche citoyenne" contre la loi immigration, le dimanche 21 janvier courant. L'annonce a été faite ce dimanche par la secrétaire générale de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), Marylise Léon. "C'est un moment extrêmement important, avec 200 personnalités de la société civile, responsables syndicaux, responsables associatifs, scientifiques… On a l'ambition d'une marche citoyenne : les signataires ne le font pas au nom de leur organisation", a indiqué Marylise Léon au micro de France Inter. Cette marche aura lieu "à Paris et dans toute la France", précise encore la syndicaliste, expliquant appeler à la mobilisation en son nom propre, et non en tant que numéro un de la CFDT.

ABDELMADJID ZAALANI, PRÉSIDENT DU CNDH, DANS UNE DÉCLARATION À LA RADIO :

«EN ALGÉRIE, LA LIBERTÉ DE CULTE EST GARANTIE PAR LA CONSTITUTION »

Le président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), Abdelmadjid Zaalani, a déclaré, hier, sur les ondes de la Radio nationale que « la liberté de pratique du culte religieux en Algérie est garantie par la Constitution, mais qu'elle n'est pas absolue et doit être conforme aux lois en vigueur dans le pays conformément à ce qui est stipulé dans les accords internationaux dans ce domaine ». Zaalane a ajouté qu' « il existe un dialogue complet et global entre le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs avec tous les représentants de toutes les religions agréées en Algérie conformément à ce qui est stipulé dans les accords internationaux en la matière ». Et de poursuivre : « En Algérie, nous avons un ministère des Affaires religieuses, pas des Affaires islamiques, car il représente toutes les religions, pas seulement la religion musulmane, et il paie les salaires de tous ceux qui travaillent au service des mosquées, des églises, et tous les lieux de culte qui sont soumis aux dispositions de la loi, qui doivent être respectées, y compris la loi édictée en 2006 et le décret exécutif publié en 2007, ainsi que la loi sur les associations de 2012 ».

PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE DE LEURS DOLÉANCES

Les étudiants palestiniens en Algérie soulagés

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a enjoint au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, d'examiner la situation des étudiants palestiniens en Algérie pour leur prise en charge immédiate, après interruption des contacts entre ces étudiants et leurs proches dans les territoires palestiniens occupés.

« Monsieur le Président a enjoint au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique d'examiner la situation des étudiants palestiniens en Algérie pour leur prise en charge immédiate, après l'interruption des contacts entre ces étudiants et leurs proches dans les territoires palestiniens occupés», indique un communiqué du Conseil des ministres.

LOI IMMIGRATION

France : 10 000 sans-papiers seront régularisés !

A la faveur de l'adoption de la très controversée loi-immigration, quelque 10 000 personnes en situation irrégulière en France pourraient bénéficier d'une régularisation. C'est ce qu'a déclaré le ministre français du Travail Olivier Dussopt. Il s'agissait de l'un des points les plus débattus du projet de loi immigration porté par le Gouvernement Borne. Qualifiée de « ligne rouge » par Les Républicains, la régularisation des travailleurs étrangers dans les métiers en tension fait bel et bien partie du texte qui a été voté à l'Assemblée nationale le 19 décembre dernier. Si la loi doit encore passer l'épreuve du Conseil constitutionnel d'ici la fin du mois de janvier, le volet « métiers en tension » ne devrait, lui, pas être retoqué. Le ministre du Travail Olivier Dussopt estime à 10 000 le nombre de sans-papiers qui pourraient bénéficier chaque année d'une régularisation, selon le JDD. « Nous avons dans notre pays des personnes qui sont en situation irrégulière, c'est-à-dire qui n'ont pas de titre de séjour, qui n'ont normalement pas le droit d'être là, mais qui travaillent légalement », a-t-il souligné, rappelant qu'il ne s'agit ni de « travail clandestin », ni de « travail au noir ». « Nous avons besoin de cette main-d'œuvre », a insisté Olivier Dussopt, qui estime que ces régularisation permettraient « d'apporter de la sécurité aux employeurs parce que, souvent, les employeurs concernés ne savent pas que leurs travailleurs sont en situation irrégulière ».

La Turquie "révèle" les méthodes de recrutement du Mossad sur son sol

"Les Israéliens ne contactent pas personnellement les espions, et communiquent avec eux uniquement par écrit"

Les services de renseignement en Turquie ont révélé, cette semaine, les méthodes utilisées par le Mossad pour recruter des agents de renseignement dans toute la Turquie ainsi que les modes opératoires des recrues, "afin de s'en prendre principalement aux Palestiniens et aux individus au Moyen-Orient", ont-ils affirmé.

"Le premier niveau de recrutement concerne la surveillance de base via des intermédiaires et des plateformes en ligne", ont indiqué les responsables turcs. Selon eux, "l'agence publie généralement des offres d'emploi sur Internet avec peu de détails, ou des liens sur les réseaux sociaux pour sélectionner les personnes appropriées. Les tâches sont conçues pour préparer les agents à mission". "Pour s'assurer qu'elles n'ont pas le sentiment de trahir leur pays, les recrues se voient offrir un soutien psychologique, de grosses sommes d'argent et de nombreux avantages"

"Les Israéliens travaillent avec deux groupes de personnes : le premier effectue des tâches simples tandis que le deuxième opère à des niveaux plus tactiques", ont affirmé les sources en Turquie. "Les Israéliens ne contactent pas personnellement les espions, mais communiquent avec eux uniquement par écrit via des applications de messagerie telles que Telegram ou WhatsApp", poursuivent-ils. "Pour les salaires, l'institution utilise généralement une méthode informelle de transfert de fonds par l'intermédiaire de commerçants tels que des bijouteries ou des bureaux de change pour maintenir le secret", ont-ils noté.

Selon Ankara, les agents des renseignements israéliens établissent un climat de confiance avec les agents et, à un moment donné, ils leur demandent d'accomplir des tâches plus sophistiquées. "Pour s'assurer qu'elles n'ont pas le sentiment de trahir leur pays, les recrues se voient offrir un soutien psychologique, de grosses sommes d'argent et de nombreux avantages. Elles sont invitées à des réunions à l'étranger et sont hébergées dans des hôtels de luxe".

Selon les autorités turques, "34 citoyens étrangers ont été arrêtés cette semaine par la police, soupçonnés de collaborer avec les services de renseignement israéliens. Douze autres, qui n'ont pas été arrêtés, auraient déjà quitté la Turquie".

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
edité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
ZAHIR MEHDAOUI
zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur de l'administration et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication d'Edition et de Publicité» Agence
ANEP 01, Avenue Pasteur Alger
Tel : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81
Fax : 021 73 95 59
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

IL S'ÉLÈVE CONTRE LEUR ASSASSINAT

M. Abdelmadjid Tebboune aux côtés des journalistes palestiniens

Le président de la République a souligné que la mémoire éternelle des journalistes assassinés continuera de hanter l'occupation sioniste comme le témoin du bâillonnement des voix de la liberté et de l'occultation de la réalité des crimes sionistes dans les territoires palestiniens occupés.

Dans un geste naturel de solidarité algérienne, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, s'est associé à la douleur de la famille du journaliste palestinien de la chaîne Al Jazeera, Wael Al-Dahdouh, lâchement assassiné par l'occupant sioniste. Dans un message de condoléances adressé au journaliste et à sa famille, le chef de l'Etat souligne : « C'est avec une immense tristesse et une profonde affliction que j'ai appris la nouvelle du lâche assassinat du journaliste Hamza Wael Al-Dahdouh, fils du journaliste de la chaîne Al Jazeera, Wael Al-Dahdouh, par l'occupant sioniste, rejoignant en martyr la plupart des membres de sa famille tombés également en martyrs dans l'agression sioniste barbare, où les journalistes qui accomplissent leur rôle sont délibérément pris pour cibles, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit à la protection qu'il leur garantit ». "Le président de la République présente ses condoléances à son père, Wael Al-Dahdouh, ainsi qu'à sa famille, et, à travers eux, aux familles de tous les journalistes tombés en martyrs dans cette agression barbare incessante contre Ghaza". Le président de la République a ajouté que leur mémoire éternelle continuera de hanter l'occupation sioniste comme le témoin du bâillonnement des voix de la liberté et de l'occultation de la réalité des crimes sionistes dans les territoires palestiniens occupés. "A Allah nous appartenons et à Lui nous retournons", conclut le chef de l'Etat. La cause palestinienne a toujours été chère au cœur des Algériens. L'Algérie l'appuie et ne peut accepter que la situation actuelle, dans laquelle le Conseil de sécurité de l'ONU tarde à s'acquitter de ses responsabilités, perdure. Le président Tebboune a souligné à maintes reprises la situation déchirante à Ghaza, dénonçant les actes qualifiés de «génocide» et de «crimes de guerre inhumains». Le pays siège depuis le 2 janvier dernier au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent. Il s'est engagé à porter au premier plan de ses priorités la question palestinienne. Tebboune insiste souvent sur la nécessité pour la communauté internationale de prendre ses responsabilités face à la tragédie en cours à Ghaza, l'exhortant à une action concrète pour mettre un terme à ces atrocités. L'Algérie, en qualité de membre du Conseil de sécurité, a pris une position ferme contre les actions d'Israël, l'accusant de commettre un génocide.

Youcef S.

BRAHIM MERAD A PRÉSIDÉ HIER LA CÉRÉMONIE DE PASSATION DE CONSIGNES

ALI BADAOUI, NOUVEAU PATRON DE LA DGSN

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a présidé, hier, à Alger, la cérémonie d'installation officielle du nouveau Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Ali Badaoui, en remplacement de Farid Bencheikh, qui a été démis de ses fonctions.

Le nouveau DGSN détient le grade de contrôleur général de police. Il était jusque-là directeur de la police aux frontières (PAF).

Avant d'être nommé à la tête de la PAF, Ali Badaoui était chef de sûreté à Béjaïa, Aïn Defla et Boumerdès.

Connu pour être un homme de terrain, pour avoir longtemps fait également la lutte antiterroriste dans la région de Boumerdès, bastion de l'ex-Gspc, Ali Badaoui jouit d'un prestige jamais démenti au sein de l'institution de la police algérienne.

I.Med Amine

PREMIÈRES DÉCLARATIONS DE ALI BADAOUI APRÈS SA NOMINATION À LA TÊTE DE LA DGSN :

« FAIRE BARRAGE AUX MENACES SÉCURITAIRES ET AUX DIVERSES FORMES DE LA CRIMINALITÉ »

Le nouveau directeur général de la Sûreté nationale, Ali Badaoui, a adressé ses sincères remerciements au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour l'avoir nommé à la tête de la Direction générale de la Sûreté nationale et lui avoir accordé sa confiance.

Lors de son investiture par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, hier, Badaoui a déclaré que « les défis sécuritaires résultant des développements mondiaux et régionaux nécessitent la mobilisation de toutes les capacités humaines et matérielles pour y faire face ».

Le nouveau directeur général de la police a souligné la « nécessité d'une coordination permanente et profonde avec différents partenaires, à leur tête l'institution militaire », appelant à un « barrage imprenable aux menaces sécuritaires et aux diverses formes de la criminalité, afin de préserver la sécurité du pays et défendre la vie et les biens des personnes».

I.M.Amine

LE PARLEMENT ARABE DÉNONCE LE CONTENU DU RAPPORT DU DÉPARTEMENT AMÉRICAIN SUR L'ALGÉRIE :

« Des informations erronées qui n'ont pas de relation avec la réalité »

Le Parlement arabe a condamné, dimanche, le contenu de la récente déclaration du Département d'État américain concernant la situation de la liberté religieuse en Algérie, notant qu'elle comportait "des informations incorrectes et fausses qui n'ont aucun lien avec la réalité". Le Parlement arabe a souligné dans sa déclaration que « les questions en relation avec la liberté religieuse sont liées à la vie privée sociétale et culturelle de chaque communauté et ne peuvent faire l'objet d'ingérence extérieure sous quelque justification que ce soit ». Le Parlement arabe a souligné que l'Algérie est l'un des "pays connus pour son centrisme et sa modération", de même que "la Constitution et les lois algériennes reconnaissent les libertés religieuses et garantissent la liberté de croyance de manière claire et sans ambiguïté".

Il a également salué, dans le même communiqué, "les grands efforts déployés par l'Algérie dans ce domaine, sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune".

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a exprimé, samedi, ses profonds regrets concernant les informations erronées et inexactes sur l'Algérie, contenues dans le dernier communiqué du Secrétariat d'Etat américain sur la liberté de culte, indique un communiqué du ministère.

Auparavant, par la voix du chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, l'Algérie a regretté le contenu « sans lien avec les réalités algériennes » du rapport américain.

"Dans un entretien téléphonique avec son homologue américain, Antony Blinken, Attaf a souligné que le communiqué avait omis les efforts consentis par l'Algérie en vue de consacrer le principe de liberté de culte et de pratique religieuse, un principe garanti par la Constitution algérienne de manière claire et sans équivoque". Le ministre a, également, évoqué "le dialogue engagé par notre pays avec les Etats-Unis à cet égard, et l'expression, à plusieurs reprises, de sa disponibilité à recevoir l'ambassadeur itinérant américain pour la liberté de religion dans le monde, en vue de mettre la lumière sur les faits, outre l'engagement effectif de l'Algérie à préserver le principe de liberté de culte conformément à ses obligations internationales y afférentes".

Ce rapport américain fait suite à celui diffusé par l'Union européenne dans la même veine, ce qui reflète une volonté occidentale de faire infléchir l'Algérie sur certaines de ses positions et certains de ses choix qui ne vont pas dans le parcours fléché tracé par les stratégies de puissance d'un Occident en nette perte de vitesse dans le monde.

I.M.Amine

INTRUSION D'UN JEUNE DANS UN AVION D'AIR ALGÉRIE À ORAN

DIX PERSONNES PLACÉES EN DÉTENTION PROVISOIRE

Le juge d'instruction du tribunal d'El Othmania près la Cour d'Oran, a ordonné le placement en détention provisoire de 10 officiers et agents de police travaillant à l'aéroport international d'Oran Ahmed Ben Bella, suite à l'incident d'intrusion dans le train d'atterrissage d'un avion d'Air Algérie lors du vol à destination de l'aéroport d'Orly à Paris (France), le 28 décembre 2023.

"En vertu des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet du tribunal d' El Othmania près la Cour d'Oran, informe l'opinion publique, que suite aux résultats de l'enquête préliminaire menée par les services d'enquête judiciaire relevant de la Direction générale de la sûreté interne sur l'incident de l'intrusion d'un individu dans le train d'atterrissage d'un avion d'Air Algérie à l'aéroport international d'Oran Amed Ben Bella, lors du vol à destination de Paris, le 28 décembre 2023, il a été procédé, dimanche 7 janvier 2024, à l'ouverture d'une enquête judiciaire contre dix officiers et agents de police travaillant à l'aéroport et un mécanicien de la compagnie Air Algérie pour infractions involontaires mettant en péril la vie des personnes à bord de l'avion et celle d'autrui, ainsi que la sécurité de l'avion, et ce, conformément aux articles 290 bis, alinéa 1 du code de procédure pénale, 205 et 206 de la loi fixant les règles générales relatives à l'aviation civile", lit-on dans le communiqué du parquet du tribunal d'El Othmania près la cour d'Oran.

"Les mis en cause ont été auditionnés par le juge d'instruction qui a ordonné leur placement en détention provisoire", conclut le communiqué.

I.Med/avec Agence

FAUCHÉS PAR LES BOMBARDEMENTS

73 PALESTINIENS TOMBÉS EN MARTYRS EN 24 HEURES

Au moins 73 Palestiniens sont tombés en martyrs et 99 autres ont été blessés dans des frappes aériennes de l'armée sioniste dans la bande de Ghaza, au cours des dernières 24 heures, rapportent des agences de presse. Les forces aériennes sionistes ont mené de violentes frappes sur le camp d'al-Maghazi et la ville d'al-Zawaida visant des maisons à l'est de Khan Younis, au sud de la bande de Ghaza et dans la ville de Deir al-Balah. Dans le centre de Ghaza, au moins 18 Palestiniens, dont des enfants et des femmes, sont tombés en martyrs et des dizaines d'autres blessés suite à une frappe aérienne sioniste visant plusieurs maisons dans la ville de Deir al-Balah. Dans l'intervalle, des avions de guerre ont également visé les environs de la tour Al-Farra et le quartier d'Al-Manara, au sud-est de Khan Younis, faisant au moins 8 martyrs. D'autre part, un drone a également ouvert le feu dans la cour de l'hôpital européen de Ghaza, au sud-est de Khan Younis, tandis qu'un avion militaire sioniste visait les bâtiments des collèges des sciences et technologies, situés au sud de Khan Younis, au sud de la bande de Ghaza.

Y. B.

GHAZA : ENVIRON 10 ENFANTS PERDENT LEURS JAMBES CHAQUE JOUR

L'ONG Save the Children a indiqué, hier, qu' «au moins 10 enfants perdent leurs jambes chaque jour dans la bande de Ghaza », du fait de l'agression sioniste qui perdure depuis le 7 octobre dernier. Dans un communiqué repris par l'agence de presse Wafa, Save the Children a souligné que « 1000 enfants à Ghaza ont perdu une jambe ou les deux » depuis le début de l'agression sioniste, affirmant que « ces chiffres sont documentés par l'agence des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ». Elle a affirmé, dans le même contexte, que « la plupart des chirurgies pratiquées sur les enfants à Ghaza ont été réalisées sans anesthésie, faute d'équipement médical ». Pour rappel, le coordinateur de l'OMS en Palestine, Jason Lee, avait déclaré récemment que » la souffrance des enfants à Ghaza est inimaginable ». Le nombre de Palestiniens tombés en martyrs depuis le début de l'agression sioniste contre Ghaza, le 7 octobre dernier, s'est élevé, dimanche soir, « à 22 835 martyrs, dont plus de 70% sont des femmes et des enfants », selon les autorités sanitaires palestiniennes.

Agence Wafa

COUPABLE DE VIOLATIONS ARBITRAIRES ET SYSTÉMATIQUES CONTRE LES PRISONNIERS PALESTINIENS

L'entité sioniste cherche à cacher sous le tapis ces faits

Le mouvement palestinien Hamas a appelé le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les institutions internationales des droits de l'homme à documenter «les violations arbitraires et systématiques d'Israël» contre les prisonniers palestiniens, à les traduire devant les tribunaux compétents et à poursuivre les responsables en justice. C'est ce qui ressort d'un communiqué du mouvement de la résistance palestinienne repris par l'agence turque Anadolu.

Dans son communiqué, le Hamas a appelé «le Comité international de la Croix-Rouge et les institutions internationales des droits de l'homme à assumer leurs responsabilités face aux violations et aux privations contre les prisonnières palestiniennes dans les prisons d'occupation, dont la malnutrition et la négligence médicale, qui sont perpétrées de manière arbitraire et systématique».

La torture et la violence règnent dans les prisons sionistes. Elles ont pris des proportions spectaculaires ces dernières semaines, car, en Israël, l'impunité a été poussée plus loin encore depuis le déclenchement de la guerre à Ghaza. Le Hamas a évoqué cela, de même que le Club des prisonniers palestiniens. Ce dernier a fait savoir dans un communiqué, paru récemment que 80 détenues palestiniennes de la prison israélienne de Damon «sont soumises à la torture, à la faim et à des conditions de détention difficiles». Le mouvement palestinien a également appelé les organisations de défense des droits humains à «faire la lumière sur ce à quoi sont exposés les prisonniers palestiniens en général et les prisonnières en particulier». Il a appelé les institutions à «documenter ces violations, à les traduire devant les tribunaux compétents et à poursuivre les responsables en justice pour ces graves violations». Par ailleurs, le porte-parole du ministère de la Santé ghazaoui, Ashraf Al-Qudra, a déclaré que «les conditions sanitaires et humanitaires de plus de 1,9 million de personnes déplacées dans la Bande de Ghaza sont catastrophiques et accablantes». Il a souligné que les personnes déplacées dans la Bande de Ghaza «risquent la faim et la propagation d'épidémies et de maladies infectieuses, à cause du manque d'abris appropriés, d'eau, de nourriture et de médicaments dans les centres d'accueil des déplacés». Le porte-parole du ministère a déclaré que «50 000 femmes enceintes souffrent de malnutrition et de complications médicales, en particulier celles dont la grossesse est à haut risque, à cause du manque d'eau potable, d'hygiène, de nourriture et de soins médicaux dans les centres d'accueil». «Plus de 900 000 enfants hébergés dans des centres d'hébergement sont exposés aux dangers du froid extrême, de la déshydratation, de la malnutrition, des maladies infectieuses, respiratoires et cutanées et des troubles psychologiques», selon le porte-parole du ministère. Al-Qudra a appelé les institutions de l'ONU à mener «des interventions urgentes pour sauver la vie des enfants, des femmes enceintes et des malades, et à prévenir une catastrophe sanitaire, humanitaire et psychologique dans les centres d'hébergement.

Youcef S.

ATTACHÉE À LA PAIX ET À LA JUSTICE

La Bolivie annonce son soutien à la demande présentée par l'Afrique du Sud devant la CIJ

Le ministère bolivien des Affaires étrangères a annoncé son soutien à la demande déposée par l'Afrique du Sud devant la Cour internationale de Justice contre Israël pour crimes de génocide dans la bande de Gaza. Selon un communiqué de presse publié par le ministre bolivien des Affaires étrangères, et largement reprise par les médias, le gouvernement de l'Etat plurinational de Bolivie apprécie l'action historique entreprise par la République d'Afrique du Sud, qui a déposé une plainte le 29 décembre 2023 contre l'État d'Israël devant la Cour internationale de Justice (CIJ), en relation avec des violations par Israël à ses obligations au titre de la Convention sur le génocide envers le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Il y a ajouté que la Bolivie, attachée à la paix et à la justice, signataire de la Convention sur le génocide, reconnaît que l'Afrique du Sud a franchi une étape historique dans la défense du peuple palestinien, un leadership et un effort qui devraient être accompagnés par la communauté internationale qui appelle au respect de la vie (considérant que le rapport préparé par les Nations Unies fait état de plus de 21 000 personnes

mortes depuis le 7 octobre 2023, pour la plupart des enfants et des femmes, reflétant les actions inhumaines de l'Etat sioniste). Il est bon de savoir que le 17 novembre, la Bolivie, aux côtés de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, des Comores et de Djibouti, a présenté une demande au procureur de la Cour pénale internationale (CPI) pour enquêter sur la situation dans l'État de Palestine. La Bolivie est le premier pays d'Amérique latine à annoncer son soutien à la plainte de l'Afrique du Sud. La Cour internationale de Justice a déclaré avoir reçu le 29 décembre une demande de l'Afrique du Sud visant à poursuivre Israël pour génocide dans la bande de Gaza, affirmant qu'Israël « avait mené des actions visant au nettoyage ethnique à Gaza ». Elle a expliqué que l'Afrique du Sud avait déposé une plainte pour intenter une action en justice contre Israël pour violation de la Convention pour la prévention du crime de génocide. L'Afrique du Sud a demandé à la CIJ d'indiquer des mesures provisoires pour protéger contre tout préjudice grave et irréparable aux droits du peuple palestinien en vertu de la Convention sur le génocide. L'objectif est de garantir le respect par Israël de ses obligations au titre de la Convention sur le génocide, qui interdit de se livrer, de prévenir et de punir le génocide. Cette action en justice intervient dans le contexte de la campagne de génocide israélienne en cours dans la bande de Gaza. Selon les autorités sanitaires locales, la campagne a entraîné le meurtre de plus de 22 000 Palestiniens, principalement des enfants et des femmes.

Y.B.

POUR NON-CONFORMITÉ AUX NORMES

Le ministère du Commerce retire plus de 10 000 détecteurs de monoxyde de carbone du marché national

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations vient de retirer du marché national plus de 10 000 détecteurs de monoxyde de carbone non conformes aux normes de sécurité, a annoncé, hier, le Directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au niveau du ministère, M. Mohamed Mezghache.

Intervenant sur les ondes de la radio algérienne, Mezghache a indiqué que dans le cadre de la préservation de la sécurité des citoyens, le ministère a retiré du marché national, depuis le début de la saison hivernale, plus de 10.000 détecteurs représentant 13 marques d'appareils de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone, non conformes aux normes de sécurité.

Cette opération est menée par les agents de contrôle au niveau de toutes les directions du Commerce et de la Promotion des exportations, après avoir effectué des tests au niveau de leurs laboratoires de contrôle de qualité, ayant révélé la non-conformité de certaines marques aux normes de sécurité en vigueur. Le responsable a souligné la nécessité de recourir à des artisans professionnels pour installer et contrôler les appareils de chauffage et les chauffe-eau avant de les faire fonctionner.

Quant à l'organisation des marchés de gros, Mezghache a indiqué que la Société de réalisation et de gestion des marchés de gros "Magros" assurera, prochainement à travers ses espaces commerciaux, l'absorption de l'excédent de la production agricole et l'accompagnement des agriculteurs pour le stockage et la commercialisation de leurs produits à même de contribuer à la régulation du marché national.

En prévision du mois de Ramadan, le responsable a indiqué qu'"une commission nationale a été installée sous la supervision du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, regroupant les secteurs de l'Agriculture et du Développement rural et de l'Industrie sous forme de commissions de wilaya sous l'autorité des walis".

Les rencontres périodiques sont actuellement intensifiées pour recenser les capacités de production des produits de large consommation en vue de doubler la production et répondre aux besoins des citoyens, selon le responsable qui a affirmé "l'abondance de différents produits alimentaires".

N.S.

CAISSE NATIONALE DE MUTUALITÉ AGRICOLE (CNMA ASSURANCE)

Signature de deux conventions au profit des professionnels du secteur du tourisme et de l'artisanat

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA Assurance) a signé deux conventions de partenariat et d'assurance avec la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM) et l'Agence nationale de l'artisanat et du tourisme (ANART), comprenant notamment des avantages au profit des professionnels de ce secteur, a indiqué, hier, la compagnie dans un communiqué. Les deux conventions représentent "une démarche par laquelle la CNMA Assurance vise à contribuer de manière concrète et efficace au développement du secteur de l'artisanat et du tourisme en fournissant un accompagnement en matière d'assurance et de gestion des risques", précise la même source. A travers ces deux conventions, "la CNMA Assurance s'engage, à travers son réseau de 70 caisses régionales et plus de 550 bureaux locaux, à assurer la couverture assurantielle contre l'ensemble des risques relatifs aux activités et au patrimoine de la CNAM et de l'ANART en proposant des avantages et des tarifs préférentiels aux artisans et aux adhérents de ces deux entités", explique ledit communiqué. Les conventions assurent, également, aux professionnels du secteur de l'artisanat et du tourisme "de multiples avantages offerts par la CNMA Assurance, notamment en ce qui concerne la couverture d'assurance adaptée à leurs besoins réels, et la prise en charge des risques liés à leurs activités, ce qui garantit sans aucun doute la sécurité de leurs revenus". Selon le communiqué, la CNMA est disposée, selon les termes de ces conventions, "à proposer sa participation et son intervention par le biais de son personnel technique, ou de tout autre expert, pour l'évaluation, la prévention et la protection des biens assurés et ce, dans les délais les plus courts". La compagnie a précisé que ce partenariat est "bénéfique" pour toutes les parties concernées, permettant aux membres de la CNAM et l'ANART de bénéficier "des avantages, des services, ainsi que de l'accompagnement" fournis par la CNMA Assurance, notamment "la couverture assurantielle de leurs biens et leurs responsabilités".

N.S.

SELON L'ANEM :

Une hausse de 40 % du nombre de placements dans des postes d'emploi à Constantine

Le nombre de demandeurs d'emploi placés dans des postes de travail en 2023 par l'antenne de wilaya de l'Agence nationale de l'emploi (ANEM) de Constantine a connu une hausse "notable" par rapport à l'année 2022, représentant 40 %, a révélé, avant-hier,le chargé de la gestion de cette direction, Imad Henni.

Le nombre de bénéficiaires de postes de travail durant l'année 2023, dans les secteurs public et privé, a atteint 10.500 demandeurs d'emploi, contre 7.597 placements en 2022, a indiqué à l'APS le même responsable, notant que la majorité de ces placements a touché les secteurs des services, l'industrie, le bâtiment et les travaux publics, en plus de l'agriculture. Durant l'année dernière, parmi le nombre global de placements, 9.047 ont été effectués dans le secteur privé dont 8.863 demandeurs d'emploi placés dans des sociétés nationales privés et 184 autres concernés par des entreprises étrangères, a précisé M. Henni, ajoutant que 1.453 personnes ont été embauchées dans le secteur public.

La levée du gel sur 50 projets d'investissement public et privé ayant contribué à la création de plus de 2.000 emplois au profit des jeunes et l'application de la nouvelle loi visant le développement de l'entrepreneuriat sont les facteurs qui ont favorisé la hausse du nombre de placements dans des postes de travail, a affirmé la source.

La même responsable a souligné que des brigades mixtes composées des services de la direction de l'emploi, de l'inspection du travail et des antennes locales de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS), ayant pour mission la collecte des offres d'emploi, ont été également installées.

Plus de 70.200 nouveaux demandeurs d'emploi ont été dénombrés en 2023 par l'AWEM de Constantine qui dispose actuellement de sept (7) antennes locales dont deux (2) au chef-lieu de wilaya et cinq (5) autres réparties sur les communes d'El Khroub, d'Ain Abid, de Hamma-Bouziane et de Zighoud-Youcef en plus de la circonscription administrative Ali Mendjeli, précise-t-on.

R.N./avec APS

AADL 3 :

EXAMEN DU VOLET TECHNIQUE DE L'OPÉRATION DE SOUSCRIPTION

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a présidé, avant-hier, une réunion avec les représentants de plusieurs secteurs, consacrée à l'examen des aspects techniques et à la présentation des différentes interrogations liées à l'opération de souscription à la formule location-vente "AADL 3", selon un communiqué du ministère. "Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a présidé, ce dimanche, une réunion technique avec les représentants de plusieurs secteurs, consacrée à l'examen des aspects techniques et la présentation des différentes interrogations liées à l'opération de souscription à la formule location-vente +AADL 3+", précise le communiqué qui indique qu'un "calendrier a été défini pour passer à l'étape d'essais, à même de déterminer toutes les solutions possibles et assurer le succès de l'opération". Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait annoncé, fin octobre, le lancement cette année d'un troisième programme de logements selon la formule Location-vente "AADL 3".

R. N.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

4 MORTS ET 132 BLESSÉS EN 24 HEURES

Quatre personnes sont décédées et 132 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus ces dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, indique lundi un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Ouargla avec deux morts et un blessé, suite à une collision entre un bus de transport de voyageurs et un véhicule léger survenue sur la rocade sud de la commune de Rouissat, daïra de Ouargla. Les éléments de la Protection civile sont également intervenus pour prodiguer des soins à 38 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-bain à l'intérieur des habitations à travers plusieurs wilayas du territoire national. Une femme est décédée dans un incendie qui s'est déclaré dans une habitation dans la commune de Boudjelil (wilaya de Béjaïa). Concernant les intempéries, les secours de la Protection civile ont procédé au sauvetage de 5 personnes à bord d'un véhicule coincées sur la RN-30, suite au cumul de la neige à la sortie du tunnel Mezrarir, dans la commune de Sahareidj (wilaya de Bouira).

R.N.

SECOUSSE TELLURIQUE DE 3,3 DEGRÉS DANS LA WILAYA DE TIZI-OUZOU

Une secousse tellurique de magnitude 3,3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée dimanche soir à 19h33 dans la wilaya de Tizi-Ouzou, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de la secousse a été localisé à 2 km au Nord-Est de Ouacif (wilaya de Tizi-Ouzou), précise la même source.

R.N.

EL HADJAR

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ORDONNE LA RÉCUPÉRATION LE FONCIER INDUSTRIEL DANS LE POURTOUR DU COMPLEXE

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné au ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, de superviser l'opération de récupération du foncier industriel dans le pourtour du complexe d'El Hadjar à Annaba, et son orientation vers l'investissement, indique un communiqué du Conseil des ministres. "Monsieur le président de la République a ordonné au ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique de superviser l'opération de récupération du foncier industriel dans le pourtour du complexe d'El Hadjar à Annaba, et son orientation vers l'investissement sous forme de concession cessible après finalisation de la concrétisation du projet d'investissement selon le cahier des charges", lit-on dans le communiqué. Ladite décision, ajoute la même source, "vise à renforcer la transparence dans le traitement des demandes d'accès au foncier économique". **R.E.**

ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL EN AFRIQUE DEVRAIT CROÎTRE EN 2024

Le secteur du gaz naturel en Afrique devrait croître progressivement d'une année sur l'autre au cours de 2024, les flux de GNL à eux seuls devant croître de 8 % sur un an.
Le projet de développement de gaz liquéfié récemment signé dans la province de Mpumalanga en Afrique du Sud constitue une étape prometteuse sur le long chemin vers une transition énergétique équitable en Afrique. Le projet - qui est l'un des plus importants projets de gaz naturel en Afrique - bénéficiera de la récente découverte de gaz naturel réalisée par Kinetic Energy, qui possède des réserves de 3,1 milliards de pieds cubes dans la ville d'Amersfoort, dans la province de Mpumalanga. En outre, le projet devrait produire 50 MW d'équivalent énergie et éventuellement s'étendre jusqu'à 500 MW.
Le projet – que Kinetic Energy décrit comme le plus grand projet de gaz liquéfié terrestre en Afrique du Sud – incarne le potentiel du gaz naturel en Afrique pour réaliser le développement et répondre aux besoins énergétiques. L'Afrique du Sud étend ses opérations pétrolières et gazières afin de réduire sa dépendance au charbon et de contribuer à ouvrir la voie à la décarbonation. Le rapport récemment publié par la Chambre africaine de l'énergie, « L'état de l'énergie en Afrique 2024 », indique que la production de gaz naturel est en augmentation à l'échelle mondiale et en Afrique en particulier. Malgré les appels des organisations environnementales et des pays riches à cesser d'investir dans des projets pétroliers et gaziers en Afrique, de nombreuses entreprises opérant actuellement sur le continent semblent reconnaître la valeur du gaz naturel en tant que carburant de transition. En revanche, la solution à la crise climatique a longtemps été caractérisée par l'exagération ; La décarbonisation n'est pas un objectif qui peut être atteint du jour au lendemain ou sans construire l'infrastructure nécessaire pour soutenir le développement des sources d'énergie renouvelables, selon le rapport. Une telle tâche est relativement simple pour les pays occidentaux, qui ont mis des siècles à bâtir leur économie et leurs infrastructures sur les combustibles fossiles. Cela ne s'applique pas aux pays africains, qui ont longtemps manqué des mêmes opportunités de développement et doivent désormais rattraper leur retard à un rythme accéléré, selon ce qui a été suivi par la plateforme spécialisée de l'énergie.

M.H./avec Agences

MARCHÉ FINANCIER

Une batterie de mesures incitatives instaurée par la loi de finances 2024

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) vient de souligner, ce lundi, dans un communiqué, que la loi de finances 2024 a instauré des mesures incitatives favorisant l'activité de financement via le marché financier et la Bourse.

Ces mesures permettent, selon l'institution financière, "de stimuler l'offre et la demande de titres cotés en bourse et visent à inciter les entreprises à recourir au financement via le marché et à profiter des multiples avantages offerts par ce dernier".
La COSOB cite ainsi les incitations fiscales accordées par les pouvoirs publics, à travers la loi de finances 2024, portant sur l'exonération sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour les produits des actions et titres assimilés cotés en bourse ou pour des obligations et titres assimilés d'une maturité égale ou supérieure à cinq (5) ans cotés en bourse. Ces avantages fiscaux bénéficient, également, "aux produits et les plus-values de cession des obligations, titres assimilés et obligations assimilées du Trésor, cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé d'une échéance, minimale, de cinq (5) ans, émis au cours d'une période de cinq (5) ans, à compter du 1 er janvier 2024". Sont exemptées aussi des droits d'enregistrement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1 er janvier 2024, selon la même source, "les opérations portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé". Quant aux les sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en bourse, elles bénéficieront également d'une réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) égale au taux du capital social ouvert en bourse pour une période de trois (3) ans, à compter du 1 er Janvier 2024", précise le communiqué de la COSOB. Ces avantages visent, selon la même institution financière, "à renforcer et développer le marché financier algérien et soulignent la grande importance que les pouvoirs publics attachent au développement de l'activité de ce marché". La COSOB note, enfin, que ces mesures incitatives coïncident avec l'entrée en vigueur prochaine de son règlement n 23-04 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières, qui prévoit à son tour de nombreuses réformes, notamment des facilitations pour les entreprises en ce qui concerne les conditions d'admission en bourse.

M.H.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE LIBÉRALE

Les inscriptions pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur le 20 janvier

L'opération d'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur sera lancée le 20 janvier en cours, a annoncé, hier, l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE). "La date du 20 janvier 2024 sera un rendez-vous important pour ceux qui exercent une activité professionnelle libérale et les auto-entrepreneurs en Algérie, avec le lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur et la plateforme dédiée à l'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur", a-t-elle publié, dimanche soir, sur ses pages officielles des réseaux sociaux. Les règles et conditions relatives à l'exercice de l'activité de l'auto-entrepreneur ont été fixées par la loi n°22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. Cette loi qui a été suivie par la publication sur le Journal officiel (JO n°37) de deux décrets exécutifs datés du 25 mai 2023 n°196-23, fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE) ainsi que le décret n°197-23 fixant la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur. La loi définit l'auto-entrepreneur comme une personne physique exerçant à titre individuel une activité lucrative figurant dans la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 5 millions DA. L'auto-entrepreneur perdra ce statut si son chiffre d'affaires dépasse cette somme durant trois exercices consécutifs. Quant aux conditions d'éligibilité au statut de l'auto-entrepreneur, elles consistent à avoir l'âge légal pour travailler, être de nationalité algérienne et être résident en Algérie ou étranger résident, ainsi que l'exercice d'une des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur. Ces activités concernent sept domaines qui sont : conseil, expertise et formation, services numériques et activités connexes, prestations à domicile, services à la personne, services de loisirs et récréation, services aux entreprises, ainsi que les services culturels, de communication et d'audiovisuel.
Sont exclues de la liste de ces activités, les professions libérales (médecin ou avocat) et les professions et les activités réglementées (comptable agréé, expert-comptable) et artisanales (coiffure ou esthétique). Le statut de l'auto-entrepreneur ouvre droit à de nombreux avantages, notamment l'exemption de l'obligation de disposer d'un local et de s'inscrire au registre du commerce, la possibilité d'ouvrir un compte bancaire, ainsi qu'un régime fiscal préférentiel, étant soumis au régime d'impôt forfaitaire unique (IFU) avec un taux de 0,5% du chiffre d'affaires, prévu dans la loi de finances 2024, mais aussi une couverture sociale. Afin de s'inscrire au registre national de l'auto-entrepreneur, il suffit de déposer une demande auprès de l'ANAE à travers sa plateforme numérique. **R.E.**

BATNA

Renforcement de l'AEP de la wilaya avec le transfert d'eau Ain-Kercha-barrage Koudiat Medouar

Avec la mise en service de ce projet, un volume de 400.000 mètres/jour d'eau potable alimentera la wilaya, ce qui améliorera la dotation en eau potable des habitants de Batna.

Les autorités de la wilaya de Batna tablent sur la nouvelle conduite de transfert d'eau depuis la station de pompage d'Ain Kercha (Oum El Bouaghi) jusqu'au barrage de Koudiat Medouar, près de Timgad, pour renforcer l'alimentation en eau potable (AEP) et l'irrigation agricole. Le volume d'eau transféré du barrage de Beni-Haroun (Mila) vers celui de Koudiat Medouar, via la station de pompage d'Ain Kercha, atteindra, après la réception et la mise en service de cette nouvelle conduite, les 400.000 m3/jour, dont 180.000 m3 seront destinés à l'AEP, après traitement, tandis que le reste servira à l'irrigation agricole, selon les explications données au ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, lors d'une récente inspection du projet. M. Derbal, qui avait alors souligné la "grande importance de ce projet pour les wilayas de Batna et de Khenchela, notamment pour la fourniture d'eau potable aux populations", avait donné de fermes instructions aux responsables de la société Cosider Canalisations, en charge des travaux, pour renforcer le chantier et fournir un effort supplémentaire pour livrer le projet dans les délais impartis. L'opération, pour laquelle un investissement public de 20 milliards de DA a été consenti, est destinée, selon le wali de Batna, Mohamed Benmalek, à remédier aux problèmes techniques constatés sur les deux premières canalisations, et aux pannes fréquentes qui les ont affectées, occasionnant d'importantes fuites, a insisté le chef de l'exécutif local. Les pannes ont occasionné des pertes d'eau considérables tout le long du transfert Beni Haroun-Koudiat Medouar, créant ainsi une situation de pénurie exacerbée alors par une faible pluviométrie. Toutefois, selon le directeur des Ressources en eau, Djoudi Bensalah, l'approvisionnement en eau devrait s'améliorer de manière significative dans les 18 communes de la wilaya de Batna alimentées depuis le barrage de Koudiat Medouar, grâce à la mise en service de la nouvelle conduite de 24 km. Selon lui, le manque à gagner enregistré dans toute la wilaya sera réduit à 20.000 m3 au plus, alors qu'il est actuellement de l'ordre de 80.000 m3. La dotation par habitant en matière d'eau potable, variant actuellement entre100 et 120 litres/jour, passera à 160 jusqu'à 180 litres/jour, en particulier dans les grandes agglomérations comme Batna et Barika. Selon M. Bensalah, le volume d'eau du barrage de Koudiat Madouar traité par jour, destiné aux wilayas de Batna et de Khenchela, devrait passer de 113.000 m3, actuellement, à 200.000 m3, et ce, sans compter la remise en service de la station de traitement mitoyenne du barrage (actuellement à l'arrêt en raison du faible niveau d'eau dans le bassin de l'ouvrage).Selon cette même source, l'exploitation de la première partie de la station de traitement bénéficiera aux agriculteurs en leur fournissant de l'eau d'irrigation, notamment vers le périmètre agricole de la commune de Chemora qui s'étend sur une superficie de 7.287 hectares, puis, dans un second temps, vers d'autres périmètres dans plusieurs autres communes. La réparation et la rénovation des deux anciennes canalisations de transfert sur une distance de 24 km (ce qui représente la deuxième partie du projet), permettront, pour leur part, de réduire substantiellement les fuites, permettant ainsi au barrage de Koudiat Medouar de mettre environ 1 million de m3 d'eau par jour, au titre des grands transferts, à la disposition des wilayas de Batna et de Khenchela, contribuant de la sorte à l'extension des zones irriguées.

R.R

AÏN TEMOUCHENT :

1,7 MILLION D'EUROS D'EXPORTATIONS DES PRODUITS HALIEUTIQUES EN 2023

Les exportations de produits halieutiques de la wilaya d'Aïn Temouchent ont atteint 1,7 million d'euros en 2023, a-t-on appris, dimanche, du directeur de wilaya de la Pêche et l'Aquaculture, Houari Gouissem. La quantité des exportations de la wilaya a atteint, l'année écoulée, 700 tonnes de produits halieutiques, ayant ainsi permis de réaliser des recettes de 1,7 million d'euros, selon la même source. Les différentes espèces de mollusques et crustacés, en particulier le poulpe, constituent la part du lion de l'ensemble des exportations de produits de la mer de la wilaya, destinées principalement aux pays européens, dont la France et le Portugal, selon le directeur de la Pêche et de l'Aquaculture. Les exportations de poissons ont connu une "augmentation significative" en quantité et en revenus par rapport à l'année 2022, au cours de laquelle le secteur de la Pêche et de l'aquaculture à Aïn Temouchent avait enregistré l'exportation d'environ 500 tonnes, permettant la réalisation de 1,5 million d'euros, grâce à la stratégie adoptée par le secteur pour encourager les exportations, en raison de l'importance de se positionner au niveau des marchés internationaux et de générer des revenus en devises, qui auront un impact positif tant sur les opérateurs économiques locaux que sur le trésor public, a souligné M. Gouissem. Quatre unités activent dans le domaine de l'exportation des produits de la pêche dans la wilaya d'Aïn Temouchent et ont su intégrer de nombreux marchés internationaux et de s'y imposer, notamment au niveau de plusieurs pays européens, a souligné la même source. Dans ce contexte, trois entreprises économiques privées activent dans le domaine de la production, de l'exportation et de l'importation d'aliments pour poissons à Aïn Temouchent, ont confirmé leur participation au neuvième Salon international de la pêche et de l'aquaculture, qui se tiendra à Oran du 8 au 11 février prochain.

Cette manifestation économique est considérée comme une occasion pour de nombreux opérateurs internationaux activant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, pour échanger leurs expériences, a-t-on indiqué.

APS

PROMOTION DE BOU SAÂDA AU RANG DE WILAYA DÉLÉGUÉE

Une impulsion au développement économique de la localité

Le président de la coordination des associations de la société civile de la commune de Bou Saâda, Faïz Bachiri, a salué la signature par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d'un décret présidentiel en vertu duquel sept (7) daïras, dont Bou Saâda, ont été promues en wilayas déléguées, avec nomination d'un wali délégué. Il s'agit, selon M. Bachiri, d'un "acquis important consacrant l'attention accordée par l'Etat à cette région du pays". Kheireddine Chouia, responsable d'une association locale, abonde dans le même sens en estimant que la promotion de Bou Saâda au rang de wilaya déléguée "contribuera au développement des services administratifs et les rapprochera du citoyen, avec tout ce que cela comporte comme incidences positives sur la vie quotidienne des habitants de la région". Nous espérons vivement, a ajouté ce jeune homme, que de "nouveaux emplois seront créés dans la foulée de cette importante décision du chef de l'Etat afin de réduire durablement le taux de chômage et contribuer à l'édification nationale". Le coordinateur local de l'Organisation nationale des enfants de Moudjahidine, Bakhari Nouibat, soulignant à son tour "l'importance de cette décision dont tous les citoyens rêvaient", a considéré que la promotion de Bou Saâda au rang de wilaya déléguée constitue "une reconnaissance de la valeur historique de la région". Il a également déclaré qu'en tant qu'acteur associatif, il se "réjouissait, en même temps que l'ensemble de ses compagnons, de cette promotion qui est à même de susciter d'importants projets de développement dans les différents secteurs, ce qui permettra à la région de mieux faire valoir ses atouts". Pour sa part, Mustapha Lebsir, militant associatif, a déclaré que la promotion de Bou Saâda en wilaya déléguée "confirme tout l'intérêt accordé par l'Etat au développement de l'Algérie profonde", ce qui ne manquera pas, selon lui, "d'impulser leur développement et de rapprocher l'administration des citoyens, sans compter les nombreuses opportunités d'investissement et leur impact positif sur l'emploi des jeunes". Le Moudjahid Mohamed Benmadani, un des notables de la région, a décrit la promotion de Bou Saâda au rang de wilaya déléguée comme "un événement historique venu rendre justice à cette région qui a beaucoup apporté à la patrie", estimant que Bou Saâda, compte tenu de son statut historique et de sa situation géographique, "mérite cette promotion". De leur côté, des professionnels, artisans locaux et des citoyens, saluant la décision du président de la République qui offre un nouveau statut à la région, ont considéré, à l'image de Zoheir Bencharef, un jeune avocat, que cette promotion "vient en reconnaissance de la riche histoire de Bou Saâda et de sa situation géographique privilégiée". Une décision, a-t-il tenu à rappeler, que "tous les habitants de la région attendaient depuis longtemps et avec impatience". Il convient également de noter la profonde satisfaction des professionnels de la terre, Bou Saâda possédant de vastes zones agricoles, notamment Maâdher Sidi Cheikh et Khabana où une remarquable reprise des activités agricoles est observée ces dernières années, en particulier depuis le désenclavement de nombreuses exploitations et leur raccordement au réseau électrique. Nasreddine Abida, agriculteur, a déclaré à l'APS que la promotion de Bou Saâda en wilaya déléguée "permettra sans aucun doute le développement de l'activité agricole et bénéficiera directement et indirectement aux agriculteurs". Il a ajouté que l'immense potentiel de la région dans le domaine agricole et sa situation géographique importante sont "autant de facteurs à même de transformer Bou Saâda en pôle agricole par excellence". Bou Saâda est aussi connue, et ce n'est pas le moindre de ses atouts, pour son exceptionnel potentiel touristique qui fait de la région une destination de prédilection pour de nombreux touristes de l'intérieur et de l'extérieur du pays. Cette promotion au statut de wilaya déléguée donnera, selon Ali Abdellatif, élu local et militant associatif, "une forte impulsion au tourisme, encouragera les investissements dans ce secteur générateur de richesses et ouvrira de nouveaux horizons dans le domaine du tourisme".

APS

CONQUÊTE

POURQUOI LA LUNE EST REDEVENUE L

L'année 2024 s'annonce riche dans le domaine de l'exploration spatiale. De nombreuses fusées décolleront depuis la Terre : direction, la Lune. Le Japon a fait décoller le jeudi 7 septembre 2023 une fusée H-IIA en direction de la Lune, une nouvelle mission nippone visant à faire rentrer le pays dans le club très fermé des puissances spatiales. Cette mission intervient alors que l'Inde est parvenue en août dernier à poser sa sonde Chandrayaan-3 près du pôle Sud du satellite de la Terre, une grande première pour un pays asiatique. L'objectif affiché par l'Inde est scientifique. Des mesures autour du site d'alunissage étaient programmées, selon l'ISRO, qui évoque des analyses de la "sismicité", de la "composition minéralogique de la surface lunaire" ou encore de ses "propriétés thermiques". La mission espère notamment y trouver de la glace d'eau, ce qui aurait des implications importantes pour une potentielle colonie humaine sur la Lune. Les objectifs étaient aussi technologiques, l'Inde souhaitant "faire la démonstration d'un atterrissage sûr et en douceur sur la surface lunaire". La mission est arrivée à son terme après deux semaines d'activité. La Russie a également tenté de poser sa sonde Luna-25 près du pôle Sud, mais sans succès. Cela faisait près d'un demi-siècle que ce pays n'avait pas tutoyé la Lune après la réussite de la mission Luna-24 en 1976, sous Leonid Brejnev. La mission japonaise a quant à elle pour objectif de poser, d'ici quatre à six mois, toujours sur le sol lunaire, un petit module baptisé SLIM (Smart Lander for Investigating the Moon) et surnommé "Moon Sniper". Il réalisera des analyses de la composition des roches du manteau lunaire, encore mal connu. Cette mission intervient après le lancement du télescope spatial XRISM, en collaboration avec la Nasa et l'Agence spatiale européenne. Toute cette effervescence autour de la Lune peut rappeler la grande époque des missions Apollo des États-Unis et Luna des Soviétiques. Dans un entretien publié par Sciences & Avenir, Frédéric Moynier, professeur en cosmochimie à l'université Paris Cité et chercheur à l'Institut de physique du globe de Paris, revient sur cette engouement retrouvé pour notre satellite en général, et son pôle Sud en particulier. "Pour pouvoir laisser des humains sur la Lune pendant plusieurs mois, voire davantage, il faudra exploiter les ressources lunaires. Et particulièrement l'eau. Or les scientifiques savent qu'il en existe au pôle Sud, sous la forme de glace", explique-t-il. Le pôle Sud étant en partie plongé dans une nuit éternelle, on y trouve dans certains cratères de la glace en permanence. Une source d'eau de première importance. Les scientifiques visent également le bassin pôle Sud-Aitken, riche en informations, puisque c'est un lieu d'impact qui a remué beaucoup de matériaux du manteau lunaire. Autant d'éléments qui poussent les puissances spatiales à renouer avec la Lune et les autres à vouloir l'atteindre. Il faut dire que l'année 2023 s'est avérée être une année importante pour la science lunaire. La sonde indienne Chandrayaan-3 s'est posée près du pôle sud de la Lune, ce qui constitue un exploit pour un pays relativement nouveau sur la scène spatiale, surtout après l'accident de la sonde Chandrayaan-2 en 2019. Dans le même temps, la NASA se prépare à une série de missions liées à la Lune, notamment dans le cadre de son programme Artemis. En 2023, l'agence a gagné neuf signataires des accords Artemis, un accord international pour l'exploration pacifique de l'espace, pour un total de 32 pays signataires à ce jour. Comme l'explique Mariel Borowitz, de Georgia Tech, les États-Unis bénéficient désormais d'un large soutien politique bipartisan en faveur de l'exploration spatiale - pour la première fois depuis les années 1970 - et le retour des missions sur la Lune est la première cible naturelle. Plusieurs articles ont été publiés par The Conversation U.S. au cours de l'année écoulée sur l'exploration lunaire, notamment sur les raisons pour lesquelles les gens veulent retourner sur la Lune, sur ce que Chandrayaan-3 a découvert lors de sa première incursion sur la surface lunaire et sur le problème sans cesse croissant des déchets spatiaux lunaires. Les missions sur la Lune présentent des avantages potentiels pour toute une série de secteurs, notamment commerciaux, militaires et géopolitiques. "Depuis que l'homme a quitté la Lune pour la dernière fois en 1972, nombreux sont ceux qui ont rêvé du jour où il y retournerait. Mais depuis des décennies, ces efforts se heurtent à des obstacles politiques", écrit M. Borowitz. "Cette fois, les plans des États-Unis pour retourner sur la Lune ont de bonnes chances de réussir, car ils bénéficient d'un soutien intersectoriel et ont l'importance stratégique d'assurer la continuité, même en période de difficultés politiques. La NASA prévoit de retourner sur la Lune avec les missions Artemis. Bien que certaines de ces utilisations potentielles soient incroyablement éloignées - de l'exploitation des ressources de la Lune à l'envoi de satellites militaires en orbite autour de la Lune - les missions sur la Lune à court terme permettront d'informer les scientifiques et les parties prenantes sur les possibilités futures.

Les yeux des grandes puissances spatiales sont de nouveaux rivés sur la Lune, et plus précisément sur son pôle Sud. En effet, les missions se sont succédé ces derniers temps. L'Inde est parvenue à y poser une sonde, une première. Le Japon vient d'envoyer une fusée avec un module en direction de notre satellite.

À LA RECHERCHE DE SOUFRE, DE L'EAU DANS LA GLACE, DE DÉBRIS LUNAIRES...

L'atterrisseur indien Chandrayaan-3 s'est posé sur la surface de la Lune, à quelques kilomètres seulement du pôle sud lunaire, à la fin du mois d'août 2023.

Son rover, appelé Pragyan, a pris des mesures de la surface lunaire et a découvert que le sol près du pôle sud contenait une surprise : du soufre. Comme l'a écrit Jeffrey Gillis-Davis, physicien à l'université de Washington à St. Louis, les futures missions sur la Lune ou une future base lunaire pourraient utiliser le soufre lunaire comme ingrédient dans tous les domaines, du carburant au béton en passant par les engrais. Mais le soufre n'est pas la seule ressource que le pôle sud lunaire pourrait offrir. Depuis plusieurs années, les scientifiques prédisent que le pôle sud lunaire pourrait contenir de l'eau sous forme de glace. La découverte de soufre par Chandrayaan-3 permet aux scientifiques de mieux comprendre comment et depuis combien de temps de la glace a pu se former à la surface.

Des comètes ou une activité volcanique pourraient avoir apporté de l'eau sur la Lune il y a des années. Si l'activité volcanique est à l'origine de l'apparition de l'eau, les scientifiques s'attendraient également à voir du soufre en plus grande quantité, a écrit Paul Hayne, professeur adjoint d'astrophysique et de sciences planétaires à l'université du Colorado à Boulder. Une multitude de missions futures vers la Lune, dont la mission VIPER de la NASA prévue pour 2024, continueront à étudier les endroits où la glace pourrait se cacher sur la Lune. Avec toutes les missions lunaires en cours et à venir, certains experts s'inquiètent de l'augmentation des débris spatiaux dans l'espace cislunaire, c'est-à-dire l'espace entre la Terre et la Lune et autour de la Lune. À l'heure actuelle, la NASA n'assure pas le suivi des débris spatiaux laissés par ses missions, et ce manque de surveillance en inquiète plus d'un. Une équipe de l'université de l'Arizona a commencé à établir un catalogue des débris laissés dans cet espace. Les membres de l'équipe ont commencé par identifier quelques gros objets, puis, au fur et à mesure que leurs méthodes s'amélioraient, ils ont pu voir des objets aussi petits qu'une boîte de céréales. L'équipe espère que ce travail permettra un jour d'améliorer la durabilité des futures missions lunaires.

"Bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, ces efforts sont destinés à former la base d'un catalogue qui contribuera à une utilisation plus sûre et plus durable de l'espace orbital cislunaire lorsque l'humanité commencera à s'éloigner de la Terre", écrit Vishnu Reddy, professeur de sciences planétaires à l'université de l'Arizona.

LES FUTURS PILOTES

En début de l'année 2023, la NASA avait annoncé la composition de l'équipage de la mission Artemis II. Prévue pour fin 2024, Artemis II survolera la Lune et testera la technologie et l'équipement prévus pour les futures missions. Ce sera également la première fois que l'on s'approchera de la surface lunaire depuis plus de 50 ans. Les membres de l'équipage de la mission Artemis II sont les astronautes de la NASA Christina Hammock Koch, Reid Wiseman et Victor Glover, ainsi que l'astronaute de l'Agence spatiale canadienne Jeremy Hansen. Trois des quatre membres de l'équipage ont passé du temps dans l'espace, et le quatrième a passé beaucoup de temps dans des simulations de vols spatiaux. Chacun a commencé sa carrière en tant que pilote militaire, comme tous les astronautes des missions Apollo. Mais cet équipage représente une plus grande diversité raciale et sexuelle que les astronaut

"Contrairer
années 1960
mis l'accent
me lunaire p
geant la par
de personne
man Cobb, p
de sécurité à

UNE NOU
TRANSPO
AMÉRICA

Une toute no
ride cette se
appareil amé
la Lune depu
fois par une
Centaur du g
pe Boeing e
son tout pre
L'alunisseur,
loppé par la
tien de la Nas
transporter
tifique -- un
Le lancemen
sions souter
caine, qui so
secteur prive
Si Astroboti
comme prév
devenir la p
exploit. Ces
israélienne
mais ces m
crash. "Men
surface de
depuis Apol
déclaré lors
dredi le patr
s'est toutefo
la tâche et de
Environ 50
egrine doit s
mettra alors
d'établir la
l'alunisseur
notre satellit
re, la sonde
d'éclairage s
poser. Le lie
la face visibl
dômes form
scientifiques
Grâce aux ins
étudier la co
les radiation
qué la cont
cendres ou
dont celles d
denberry. U
Celestis, spé
commémora
Lune a susc
dienne Nava
d'un lieu sac
lors d'une ré
la Nasa, du r
la Maison B
obtenu le rep
Vulcan Cent
environ 10 a
pagnie", a so
du groupe
haut) doit lu
ceurs Atlas
SpaceX avec
ULA, qui pré
taur cette an
rer ses mote
plus de renta
gère pour c
représente p
l'agence, qui
pement d'un

E SPATIALE

L'OBJET DE TOUTES LES CONVOITISES ?

tes de l'ère Apollo.
ment au programme Apollo des
0 et 1970, avec Artemis, la NASA a
sur la construction d'un program-
politiquement viable en encoura-
rticipation d'un groupe diversifié
s et de pays", a écrit Wendy Whit-
rofesseur de stratégie et d'études
l'Université de l'Air.

VELLE FUSÉE ORTANT UN ALUNISSEUR AIN

ouvelle fusée doit décoller de Flo-
emaine , avec à bord le premier
éricain devant tenter d'atterrir sur
uis plus de 50 ans, développé cette
entreprise privée. La fusée Vulcan
groupe industriel ULA, qui regrou-
et Lockheed Martin, doit réaliser
emier vol depuis Cap Canaveral.
nommé Peregrine, a lui été déve-
start-up Astrobotic, avec le sou-
sa, qui a chargé cette entreprise de
jusqu'à la Lune du matériel scien-
contrat à 108 millions de dollars.
t doit inaugurer une série de mis-
nues par l'agence spatiale améri-
uhaite se reposer en partie sur le
é pour ses ambitions lunaires.
c parvient à se poser sur la Lune
u le 23 février, elle pourrait ainsi
remière entreprise à réussir cet
dernières années, des compagnies
et japonaise ont tenté d'alunir,
issions se sont soldées par des
er le retour de l'Amérique sur la
la Lune, pour la première fois
lo, est un immense honneur", a
d'une conférence de presse ven-
on d'Astrobotic, John Thornton. Il
is dit conscient de la difficulté de
es risques d'échec.
minutes après le décollage, Per-
se séparer de la fusée: Astrobotic
l'appareil sous tension et tentera
communication. Si tout va bien,
continuera ensuite sa route vers
te naturel. Une fois en orbite lunai-
e y attendra que les conditions
soient réunies pour tenter de se
u d'atterrissage visé est situé sur
le de la Lune, près de mystérieux
és par de la lave mais que les
peinent à expliquer.
struments expédiés, la Nasa doit y
mposition de la surface, ainsi que
s. La mission a également provo-
troverse, car elle transporte les
l'ADN de dizaines de personnes,
u créateur de Star Trek, Gene Rod-
Un partenariat avec l'entreprise
écialisée dans les "vols spatiaux
tifs". L'envoi de ces cendres sur la
ité la colère de la tribu amérin-
ajo, qui a fustigé la "profanation
cré". Entendue vendredi dernier
éunion avec des représentants de
régulateur aérien américain, et de
lanche, la tribu n'a toutefois pas
port du lancement.
taur, en développement depuis
ns, représente "le futur de la com-
uligné Mark Peller, vice-président
ULA. La fusée (environ 60m de
i permettre de remplacer ses lan-
V et Delta IV, et de concurrencer
des décollages plus abordables.
voit six lancements de Vulcan Cen-
née, souhaite par la suite récupé-
urs après chaque vol pour encore
abilité. Si la Nasa n'est que passa-
ette mission, cette dernière n'en
as moins une étape majeure pour
cherche à encourager le dévelop-
e économie lunaire.

Elle a ainsi passé contrat avec plusieurs entreprises, dont Astrobotic, pour l'envoi de matériel scientifique sur la Lune. Le programme, baptisé CLPS, fournit aux compagnies un financement crucial. Une autre entreprise sélectionnée, Intuitive Machines, doit également décoller pour la Lune mi-février avec une fusée de SpaceX.

Cette nouvelle stratégie doit permettre à la Nasa "de faire le voyage plus souvent, plus rapidement et pour moins cher", a expliqué Joel Kearns, haut responsable au sein de l'agence spatiale. Ces missions étudiant l'environnement lunaire doivent permettre de préparer le retour d'astronautes sur la Lune, que la Nasa prévoit avec son programme Artémis.
A ce jour, seuls les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Chine et l'Inde ont réussi à faire atterrir un appareil sur la Lune. Une mission de l'agence spatiale japonaise (Jaxa) doit également tenter d'alunir dans environ deux semaines. La Russie a pour sa part spectaculairement raté un alunissage cet été.

PLUSIEURS MISSIONS À DESTINATION DE LA LUNE

La mission chinoise Chang'e-6, dont le lancement est prévu en mai 2024, a pour objectif d'entrer dans l'histoire en collectant les premiers échantillons lunaires sur la face cachée de la Lune. Quinze kilos de matériel scientifique français seront embarqués à bord. Cette mission ambitieuse fait suite au succès de Chang'e-5, la première mission chinoise de retour d'échantillons lunaires. Avant ce lancement très attendu, plusieurs missions à destination de la Lune sont prévues. La mission Peregrine-1 d'Astrobiotic, dont le lancement est programmé pour le 8 janvier 2024, va tenter de faire alunir une sonde robotisée le 23 février. Avant elle, une autre société privée américaine, Intuitive Machine, va essayer de poser l'atterrisseur Nova-C près du pôle Sud de la Lune, le 19 ou le 21 janvier. Ce serait la première fois qu'une mission privée réussie cet exploit. De son côté, l'Agence spatiale japonaise (Jaxa) prévoit, quant à elle, une tentative d'alunissage le 20 janvier, dans le cadre de la mission SLIM, lancée en septembre dernier. Fin 2024, la start-up japonaise iSpace effectuera une deuxième tentative après son échec en avril dernier.
L'avion spatial Dream Chaser, développé par la société américaine Sierra Space, doit effectuer son premier vol en avril 2024. Lancé par une fusée Vulcan Centaur de l'entreprise United Launch Americain (ULA), il se rendra jusqu'à la Station spatiale internationale (ISS). Il s'agit d'une mission sans équipage, qui vise à tester la technologie. La particularité de ce vaisseau spatial, c'est qu'il reviendra se poser sur Terre en utilisant une piste d'atterrissage, à l'instar de la navette spatiale américaine. Le Dream Chase sera principalement utilisé pour le transport de matériel vers l'ISS, mais il pourrait aussi servir pour d'autres missions, comme le déploiement de satellites et la recherche scientifique.
Dream Chaser, un avion spatial ressemblant à une navette spatiale, développé par la société privée américaine Sierra Space devrait effectuer son premier vol en 2024.

LE PREMIER VOL HABITÉ DE LA CAPSULE STARLINER DE BOEING

Après avoir rencontré de nombreux soucis, le vaisseau spatial de Boeing, Starliner, devrait être fin prêt en mars dans l'optique d'un premier vol habité vers la Station spatiale internationale le mois suivant, en avril 2024. Les astronautes de la Nasa sont acheminés depuis 2020 vers l'ISS grâce aux vaisseaux de SpaceX. Mais l'agence spatiale américaine souhaite disposer d'un second prestataire. Après un vol raté en 2019, la capsule de Boeing avait réussi à atteindre l'ISS en mai 2022 mais sans équipage à bord. Elle doit maintenant réaliser un ultime test habité pour être certifiée, et commencer ses vols opérationnels. Le premier vol habité de Starliner doit emporter deux astronautes de la Nasa, Barry Wilmore et Sunita Williams, vers l'ISS, où ils devront rester environ une semaine. Le lancement doit se faire depuis Cap Canaveral en Floride.
Le premier vol habité de Starliner doit emporter deux astronautes de la Nasa, Barry Wilmore et Sunita Williams, vers l'ISS, où ils devront rester environ une semaine.

Le lanceur Ariane 6 porte les espoirs de l'Europe pour garantir son autonomie d'accès à l'espace, après la mise en retraite de sa grande sœur, Ariane 5. Il doit effectuer son vol inaugural entre le 15 juin et le 31 juillet, avec quatre ans de retards dus à la pandémie et d'autres difficultés. Le projet a été lancé en 2014 pour faire face à la montée en puissance de la Falcon 9 de SpaceX. Dérivée d'Ariane 5, Ariane 6 doit être deux fois moins chère que son prédécesseur grâce à de nouvelles méthodes de production. Forte d'un carnet de 28 lancements avant même son premier vol, la fusée, déclinée en deux versions, desservira comme Ariane 5 l'orbite géostationnaire (11,5 tonnes de capacité) et l'orbite basse (21,6 tonnes) pour y déployer des constellations de satellites grâce à son moteur qui peut être rallumé.
Blue Origin, la société spatiale du patron d'Amazon, emmène déjà des touristes spatiaux pour quelques minutes dans l'espace avec son lanceur New Shepard. Mais l'entreprise fondée par Jeff Bezos développe également un lanceur lourd, le New Glenn. Avec ses 98 mètres de haut, la fusée doit pouvoir emporter jusqu'à 45 tonnes en orbite basse. C'est plus du double de Falcon 9, mais toujours moins que la Falcon Heavy de SpaceX (63,8 tonnes). Le premier lancement, prévu en août 2024, doit emporter du matériel scientifique pour la Nasa, dans le cadre d'une mission baptisée EscaPADE, dédiée à l'étude de la magnétosphère de Mars. Ses observations en orbite de la planète rouge pourraient contribuer à expliquer pourquoi l'atmosphère martienne est si peu étanche. Le lanceur lourd de Blue Origin doit aussi participer à la mission Artemis 5 de la Nasa. Avec ses 98 mètres de haut, la fusée New Glenn doit pouvoir emporter jusqu'à 45 tonnes en orbite terrestre basse.
Partie de la Terre en 2018, la mission BepiColombo de l'Agence spatiale européenne (Esa) a pour objectif d'étudier la composition de Mercure afin de résoudre le mystère de la formation de cette planète brûlée, la moins explorée des quatre planètes rocheuses du Système solaire. Le 5 septembre 2024, l'engin d'observation survolera la surface de l'astre, à une altitude de 200 kilomètres, pour la quatrième fois. Celui-ci permettra à la sonde d'ajuster sa trajectoire et de recueillir des données précieuses, contribuant ainsi à notre compréhension de cette planète chaude et énigmatique, qui est aussi la plus petite du Système solaire. Deux autres survols de Mercure sont prévus. En 2025, BepiColombo doit se placer en orbite autour de Mercure, une manœuvre extrêmement complexe. Avant BepiColombo, seules deux missions de l'agence spatiale américaine (NASA) ont exploré Mercure : Mariner 10 dans les années 1970 et Messenger, qui a gravité autour de la planète de 2011 jusqu'à l'épuisement de son carburant en avril 2015.
En 2022, à 11 millions de kilomètres de la Terre, un vaisseau de la Nasa a percuté l'astéroïde Dimorphos, une manœuvre qui a permis de déplacer l'objet en réduisant son orbite. La sonde européenne Hera, dont le lancement est prévu en octobre 2024, doit aller observer de près Dimorphos en 2027 afin d'évaluer les conséquences de l'impact. Sa mission est de sonder la structure interne de l'objet avec un radar, de mesurer la taille du cratère d'impact et d'étudier toutes les propriétés géologiques.

Par Amel B. et Agences

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N.I.F N°001328019020255

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°:...../2023)

Conformément à l'article 39 de le loi N 23-12 du 05 /08/2023 fixant les règles générales du marche public et l'article 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public . La Direction des Equipements Publics DE LA WILAYA DE M'SILA lance un Avis d'Appel d'offre national ouvert pour le projet :

REALISATION D'UN ECOLE PRIMAIRE TYPE (D) A LA COMMUNE DE M'SILA.
LOT N° 03: BLOC LOGEMENT TYPE F4 (RDC).

- Toutes les entreprises possède une Certificat de qualification et de classification en Bâtiment (activité principal) catégorie 02 et plus.

Tout les soumissionnaires intéressé par le présent appel d'offre peuvent retirer les cahiers des charges auprès de LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE M'SILA, Rue cherid abdelhafid 28000 m'sila
Les offres déposées doivent être accompagnées des pièces précisées dans le cahier des charges et l'enveloppe extérieure portant la mention :
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°...../2023
PROJET: REALISATION D'UN ECOLE PRIMAIRE TYPE (D) A LA COMMUNE DE M'SILA.
LOT N° 03: BLOC LOGEMENT TYPE F4 (RDC).
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE M'SILA
RUE CHERID ABDELHAFID ROUTE ICHBILIA M'SILA
(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature »ou « offre technique » ou « offre financière » Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme

1/ dossier de candidature :
01 – une déclaration de candidature rempli ,datée, signée et cachetée.
02 - une déclaration de probité remplie, datée, signée et cachetée.
03-Les statuts des soumissionnaires pour les personnes morales.
04- Les statuts des soumissionnaires pour les personnes morales.
05 - Capacité Professionnelle:
- Certificat de qualification et de classification en Bâtiment (activité principal) catégorie 02 et plus
- C20

2/ offre technique:
01- Déclaration à souscrire rempli, datée, signée et cachetée.
02- Planning d'exécution des travaux rempli, datée, signée et cachetée
03- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé.
04- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté » rempli et signé par soumissionnaire
05-Liste détaillée des moyens matériels proposée (fixe et mobile) destinée à la réalisation du projet signée par le soumissionnaire justifiée par une liste délivrée par un expert d'engins de carte grise de ces engins au nom du soumissionnaire ou de l'entreprise (copie) l'assurance au nom du candidat ou de la société .
06- Liste des moyens humains (fiche d'affiliation a la CNAS pour l'encadrement technique) accompagnée par les Certificats de diplômes (copie) .

03/ offre Financier :
01 -Lettre de soumission remplie, datée, signée et cachetée.
02-Bordereau des prix unitaires rempli, daté, signé et cacheté.
03-Devis quantitatif et estimatif. Rempli, daté, signé et cacheté.
Remarque : Conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine,
-Extrait des rôles en toutes taxes et impôts datant de moins de trois (3) mois apurés ou échéanciers (copie).
- casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre copier de jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société.
- Certificat de la mise à jour fiscale et parafiscale CACOBATH -CNAS -CASNOS (copie).
- Registre de commerce (copie).
-Attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'année 2022 pour les personnes morales (copie).
- Numéro d'identification Fiscal (copie).
- Si les documents précités ne sont pas remis dans le délai requis ou s'il s'avère après leur remise qu'ils comportent des informations non conformes à celles figurant dans la déclaration de candidature, l'offre concernée est écartée, et le service contractant reprend la procédure d'attribution du marché. Si après signature du marché, le service contractant découvre que des informations fournies par le titulaire du marché public sont erronées, il prononce la résiliation du marché aux torts exclusifs du partenaire cocontractant.
Le délai de préparation des offres est fixé à (15) jours à compter de la première parution de l'appel d'offre .La date limite de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour du délai de préparation des offres jusqu'au13h30Min. Après la première date de parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux et B.M.O.P.Si le jour de dépôt des offres et l'ouverture des plis coïncide avec un jour de repos légal ou fin de semaine, la durée de préparation des offres sera prolongé le jour suivant du travail.
Le délai de validité des offres est fixé à 03mois + délai de préparation des offres à partir de la date de dépôt des offres .Tous les soumissionnaires sont invités d'assister à l'ouverture publique des plis le dernier jour correspondant le dépôt des offres à partir de 14 h au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de m'sila salle des réunion.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE DJELFA
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

Avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales

N° ...04..../2023

N° FISCAL / 17014021039

Le présent avis d'Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé par la Direction des Ressources en Eau de la wilaya de Djelfa en vue de réaliser le projet /

REALISATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE AVEC RACCORDEMENT, 1500m3 à EL IDRISSIA
REALISATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE AVEC RACCORDEMENT, 1500m3 à EL IDRISSIA (sur élevé)

L'appel d'offres s'adresse à tous les soumissionnaires disposant des capacités financières, matérielles, techniques, juridiques et réglementaires, conformes à la législation en vigueur, pour l'exécution des travaux et ayant :

- ✓ La qualification catégorie Cinque (05) ou plus activité principale ou secondaire en Hydraulique Code 34.404.3 valide en date d'ouverture
- ✓ Le soumissionnaire doit obligatoirement avoir réalisé au moins un (01) projet la même nature :

Un réservoir de capacité supérieure ou égale à 500 m^3 durant les Cinque(05) dernière années (2019-2023), doit justifier par une attestation de bonne exécution signée et datée par le maitre de l'ouvrage.

- ✓ La somme des chiffres d'affaires des trois 03 meilleurs années parmi les Cinque 05 dernières années (2018-2019-2020-2021-2022) doit être ≥ 50 000 000 DA, justifier par des bilans .

En cas de groupement d'entreprise :
- En cas de groupement d'entreprises le groupe doit répondre aux conditions exigées ci-dessus comme entreprise seule
- ✓ Le chef de file considéré comme membre du groupement doit obligatoirement disposer La qualification catégorie Cinque (05) ou plus activité principale ou secondaire en Hydraulique Code 34.404.3 valide en date d'ouverture
- Chaque membre du groupement doit obligatoirement disposer la qualification
- ✓ Catégorie quatre 04ou plus activité principale ou secondaire en Hydraulique valide en date d'ouverture

Les soumissionnaires intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier de charge gratuit au niveau de la Direction des Ressource en Eau cité pépinière Djelfa (Bureau des marches sur présentation du certificat de qualification et de classification).
Les offres doivent être déposées au niveau de la DIRECTION DES RESSOURCE EN EAU de la wilaya de Djelfa Bureau d'ordre général (BOG) cité pépinière le dépôt des offres est fixe AUX TRENTE 30JOURS de 8H à 13H30 compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres sur le BOMOP ou la presse.

L'ouverture est prévue le même jour à 14 h.

Les offres doivent être présentées conformément aux dispositions du cahier des charges, et mises dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

-A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres -

A Monsieur Le Directeur des Ressources en Eau de la Wilaya de Djelfa
Cité pépinière Djelfa
Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales :
REALISATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE AVEC RACCORDEMENT, 1500m3 à EL IDRISSIA (sur élevé).

Cette enveloppe doit comprendre des enveloppes séparées et cachetées, séparément /

Enveloppe intérieure 1 : **Dossier de candidature**.

Enveloppe intérieure 2 : **Offre technique.**

Enveloppe intérieure 3 : **Offre financière**.

Le dossier de candidature
- Une déclaration de candidature selon le modèle joint au présent cahier des charges remplie, signée et datée
- Déclaration de probité selon le modèle joint au présent cahier des charges remplie, signée et datée.
- Une copie de la carte d'immatriculation fiscale
- Une copie de registre de commerce électronique en relation avec l'objet du cahier des charges
- Le statut de l'entreprise
- Un extrait de rôle en cours de validité
- Les mises à jour vis-à-vis de la CNAS, de la CASNOS en cours de validité
- Le dépôt des comptes sociaux EURL, SARL et SNC des entreprises soumissionnaires.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- Relevé d'identité bancaire (R.I.B)
- Pouvoir de signature du/ou de(s) signataire(s) de l'offre avec les preuves juridiques habilitant le ou les signataires à exécuter.

a/Capacités professionnelles :
Liste des références professionnelles du soumissionnaire pour les projets déjà réalisés, justifiée par des attestations de bonne exécution du maître de l'ouvrage indiquant l'année de réalisation.

b/Capacités financières :
Moyens financiers justifiés par les bilans ou les références bancaires.

c/Capacités techniques :
Moyens humains : Liste des moyens humains et encadrement technique visée par les services habilités de la caisse d'assurance sociale + attestation d'affiliation valide à la date d'ouverture des plis.
Moyens matériels : Description détaillée des moyens matériels mis à la disposition du chantier appuyée par tout document justifiant la propriété : cartes grises + Assurances valides, à la date d'ouverture des plis, ou contrat de location valide, et doit justifier par des factures d'achats et PV de l'huissier de justice de l'année courantes valide en date d'ouverture pour le matériel non roulant. .
- Le matériel de location doit être justifié par contrat notarié où doit figurer la durée de Location et l'âge du matériel.

* L'offre technique
L'offre technique devra être mise dans une enveloppe fermée
Et comportant
- La déclaration à souscrire (remplie, signée et datée).
- Le cahier des charges, remplie, signé et daté, paraphé, avec la mention manuscrite « lu et accepté
- Planning prévisionnel d'exécution des travaux.
- Mémoire technique justificatif dument remplie signée et datée.

* L'offre financière
- La lettre de soumission dument remplie signée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) en chiffres et en lettres remplie signée et datée
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ; remplie signée et datée
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant **90 jours plus le délai des préparations des offres à compter de la date de la parution de l'appel d'offre.** L'ouverture des plis se fera en séance publique et aura lieu le jour coïncidant avec la date limite de dépôt des offres à 14 h 00 au siège de la **Directeur des Ressources en Eau** de la Wilaya de Djelfa, sis Cité pépinière. Si ce jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

FOOT/CAN-2023 :

Le tournoi retourne en Côte d'Ivoire 40 ans après

Les dernières visites d'inspection concluent que la Côte d'Ivoire est fin prête pour la Can 2023. La compétition prévue en juin-juillet 2023 a été reportée à janvier 2024 en raison de la saison des pluies. La Côte d'ivoire a investi 1,5 milliard de dollars pour offrir de bonnes conditions aux équipes participant à ce tournoi et aux spectateurs.

Après 40 ans de la première édition organisée en "terre d'Eburnie" en 1984, la Coupe d'Afrique des nations de football retournera en Côte d'Ivoire, l'occasion de la 34e édition prévue du 13 janvier au 11 février dans cinq villes : Abidjan, Bouaké, Korhogo, Yamoussoukro et San Pedro. Deux ans après une 33e édition disputée au Cameroun et remportée par le Sénégal, la plus grande fête du football africain élira domicile cette fois-ci au pays des "Eléphants" en présence de 24 nations pour la troisième fois dans l'histoire de la compétition. A l'instar du Cameroun, la Côte d'Ivoire a dû batailler dur pour maintenir l'organisation du tournoi sur son sol, en cassant notamment sa tirelire avec près d'1,5 milliard de dollars d'investissement au total, dans l'objectif d'être prête le jour J. La Côte d'Ivoire devait initialement accueillir la CAN en 2021, mais la Confédération africaine de football (CAF) a décidé de réattribuer l'organisation de ce tournoi au Cameroun, qui devait accueillir la phase finale en 2019, finalement organisée en Egypte. Bien qu'il ait déposé une plainte auprès de la plus haute instance juridique du sport, le Tribunal arbitral du sport, au sujet de ce changement en décembre 2018, le gouvernement ivoirien a accepté le changement forcé un mois plus tard, à l'issue d'une réunion entre le président Ouattara et le président de la CAF de l'époque le Malgache Ahmad Ahmad. Le tournoi a été déplacé de juin-juillet 2023 à janvier-février 2024 pour éviter la saison des pluies en Côte d'Ivoire. Pas plus tard que le 20 décembre dernier, le secrétaire général de l'instance continental Veron Mosengo-Omba s'est montré satisfait des dernières visites d'inspection effectuées en Côte d'Ivoire, estimant que le pays est fin prêt pour organiser la compétition. "Cela fait deux mois que j'habite Abidjan. J'ai visité tous les sites où vont se dérouler la CAN-2023. La Côte d'Ivoire a mis de gros moyens et nous remercions le gouvernement. La CAN a permis un développement énorme pour les populations", s'est-t-il félicité au cours d'une conférence de presse tenue au stade Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan.En novembre dernier, le président de la CAF Patrice Motsepe a définitivement dissipé les doutes sur la capacité de la Côte d'Ivoire à organiser un tournoi à la hauteur de l'événement. "Je voudrais que le monde entier voit ces magnifiques réalisations et que plus personne ne me pose la question de savoir si la Côte d'Ivoire est prête pour l'organisation de la CAN. La Côte d'Ivoire est absolument prête! Elle est le plan A, le plan B..., le plan Z", a-t-il déclaré en marge de la Ligue des champions féminine. L'Afrique va retenir son souffle pendant un mois, pour vibrer aux prouesses des stars du continent à l'image de Riyad Mahrez (Algérie), Victor Osimhen (Nigeria), SadioMané (Sénégal), ou encore l'enfant du pays Sébastien Haller (Côte d'Ivoire). Comme à la veille de chaque CAN, le jeu des pronostics va certainement battre son plein dans le milieu des puristes. Sacrée championne d'Afrique pour la première fois de son histoire, lors de la CAN-2021 au Cameroun, le Sénégal va mettre son titre en jeu, en présence des éternels favoris: la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Nigeria, le Maroc, l'Egypte, et bien évidemment l'Algérie, champion de l'édition 2019 en Egypte. Composée incontestablement de la génération de joueurs les plus talentueux dans l'histoire des "Lions de la Teranga", la sélection sénégalaise, dirigée d'une main de maître par Aliou Cissé, en poste depuis 2015, devra faire face à une rude concurrence dans l'espoir de conserver son titre, arraché avec brio en terres camerounaises aux dépens des "Pharaons" d'Egypte (0-0, aux t.a.b : 4-2). "Nous sommes les tenants du titre que nous respectons les adversaires et nous nous sommes préparés à garder notre bien", a indiqué le président de la Fédération sénégalaise (FSF) Augustin Senghor. Si les favoris vont tenter de conforter leur standing, les outsiders seront nombreux à vouloir déjouer les pronostics, et se frayer un chemin parmi tout ce beau monde. Le Burkina Faso, le Ghana, la Tunisie, ou encore le Mali, seront à suivre de près, et auront certainement des atouts à faire valoir dans l'espoir d'aller jusqu'au bout de la compétition.Le pays hôte tentera de remporter le titre pour la première fois à domicile, après avoir triomphé au Sénégal en 1992 et en Guinée-équatoriale en 2015. Parmi les 24 nations qualifiées pour cette phase finale, il n'existe aucun novice, contrairement à la précédente édition avec la présence pour la première fois des Comores et de la Gambie. "Le 13 janvier (jour du match d'ouverture Côte d'Ivoire - Guinée-Bissau, NDLR), notre pays, devant les caméras du monde entier, offrira un spectacle inoubliable", a assuré François Albert Amichia, président du Comité local d'organisation (COCAN).

R. S.

COUPE D'ALGÉRIE (TIRAGE AU SORT) :

JS Kabylie - CR Belouizdad, choc des 32es de finale

Le tirage au sort des 32e de finale effectué dimanche au Cercle national de l'Armée à Alger, a donné lieu à duel explosif entre la JS Kabylie et le quadruple champion d'Algérie, le CR Belouizdad, qui se déroulera le 3 février prochain à Tizi-Ouzou. L'ASO Chlef détenteur du trophée de l'édition-2023, affrontera le club de ligue 2 (amateur), l'AB Barika sur le terrain de ce dernier. Deux rencontres mettront aux prises des clubs de Ligue1, les deux promus cette saison, l'US Souf et l'ES Ben-Aknoun d'une part et le derby de l'Est, le NC Magra au CS Constantine d'autre part.

Résultats du tirage au sort:

32es de finale (3 février 2024):

JS Azazga (L2) - US Tebessa (Rég)
MC El-Bayadh (L1) - CRB Mécheria (L2)
JS Kabylie (L1) - CR Belouizdad (L1)
AS Khroubs (L2)- CRB Henaya (Rég)
CR Ben Badis (Rég) - J. Sidi -Salem (Rég)
NRB Teleghma (L2)- MC Alger (L1)
JSD Jijel (Rég)- MC Ouled Yaiche (Rég)
IRB Ouargla (L2) - Paradou AC (L1)
AB Barika (L2)- ASO Chlef (L1)
US Chaouia (Rég)- JSM Tiaret (L2)
U. Boukhadra (Rég) - USM Alger (L1)
GC Mascara (L2) - MB. Hassi Messaoud (Rég)
NA Hussein-Dey (L2)- WA Mostaganem (L2)
CR.BeniThamou (Rég) - O. Akbou (L2)
SCM Oran (Rég)- ES Mostaganem (L2)
CA Batna (L2) - ES Bouakal (Rég)
CRB Bougtob (Rég)- JS Saoura (L1)
ES Ghozlane (L2) - Hydra AC (Rég)
ASM Oran (L2) - IB Khemis El Khechna (L2)
USM Annaba (Rég) - SA Sétif (Rég)
CRZaouia (Rég) - CRB Adrar (Rég)
MC Oran (L1) - CR Beni Thour (Rég)
NR Tazoughert (Rég) - ES Sétif (L1)
US Souf (L1) - ES Ben Aknoun (L1)
US Biskra (L1) - ASBB Arreridj (Rég)
IS Tighenif (Rég) - JS El-Biar (Rég)
R. Bougaa (Rég) - Nesr El-Fedjoudj (Rég)
MO Constantine (L2) - I. Bouhenni (Rég)
USM Khenchela (L1) - WO Boufarik (L2)
WA Tlemcen (Rég) - USM Blida (Rég)
NC Magra (L1) - CS Constantine (L1 32
.MB Rouissat (Rég) - GuirAbadla (L2)

Tirage au sort des 16es de finale (20 février 2024):

Vainqueur N 13 contre Vainqueur N 28
Vainqueur N 9 contre Vainqueur N 25
Vainqueur N 24 contre Vainqueur N 19
Vainqueur N 8 contre Vainqueur N 2
Vainqueur N 18 contre Vainqueur N 7,
Vainqueur N 23 contre Vainqueur N 31
Vainqueur N 11 contre Vainqueur N 32
Vainqueur N 16 contre Vainqueur N 20
Vainqueur N 21 contre Vainqueur N 6
Vainqueur N 29 contre Vainqueur N 12
Vainqueur N 30 contre Vainqueur N 17
Vainqueur N 26 contre Vainqueur N 15
Vainqueur N 3 contre Vainqueur N 4
Vainqueur N 1 contre Vainqueur N 5
Vainqueur N 10 contre Vainqueur N 27
Vainqueur N 14 contre Vainqueur N 2.

APS

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE FOOTBALL :

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPE "SERPORT"

La Fédération algérienne de football (FAF) a signé un protocole de partenariat avec le groupe des services portuaires "Serport" pour le développement du football et un soutien aux équipes nationales, indique dimanche un communiqué de l'instance fédérale."C'est dans un esprit de coopération mutuelle que la Fédération Algérienne de Football et le Groupe SERPORT annoncent la signature d'un protocole.
La contribution du secteur des transports à travers le Groupe SERPORT s'inscrit dans le cadre de la promotion du sport national et l'essor du football national", a précisé la FAF, soulignant que "ce partenariat qui s'étend sur trois années (2024 à 2026) permettra aux deux instances de développer des actions communes d'intérêt général pour le football national". Pour rappel, le groupe Serport, qui compte 15 000 employés, est issu de la transformation juridique de l'ex-société de gestion des participations de l'Etat Port "GP SOGEPORT-Spa".
Il est chargé, entre autres, d'exercer les activités de dix ports commerciaux et 48 ports de pêche avec un chiffre d'affaires de 56 milliards de dinars.

APS

CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DU NORD U14 ET U16 :

DÉPART DES SÉLECTIONS ALGÉRIENNES POUR LE CAIRE

Les sélections algériennes (Garçons/Filles) de tennis des U14 et U16, ont rallié ce vendredi Le Caire (Egypte), en vue des Championnats ITF/CAT d'Afrique du Nord (individuel et par équipes), qui se dérouleront du 5 au 14 janvier courant, a appris l'APS auprès de la Fédération algérienne de tennis (FAT).La sélection nationale des U14 ''filles'' est composée de KawtherAbidat, InesLallali et Nada Douadi, et celle des garçons est constituée de Nacer-Ghouli, Nazim Abbas et Aymen-Belhachemi.
Chez les U16, l'équipe des filles est présente avec Maria Badache, Nora Iaouchouren et Lina Belmelih, alors que celle des garçons a vu la présence de Fares Belamiri, Kamyl Chebboub et Zakaria Abidat.
Au Caire, les Algériens seront encadrés par quatre entraîneurs : KheirdinneBounifa (U14 garçons), Aida Bayra (U14 filles), Ahmed Oudane (U16 filles) et Sid Ali Akili (U16 garçons).

APS

UN TENOR DU HAWZI ET DE L'ANDALOU

Cheikh Sadek Abjaoui, itinéraire d'un maître de la musique andalouse du XXe siècle

Il y a 29 ans, le 7 janvier 1995, cheikh Sadek Abdjaoui, un des ténors du Hawzi et de l'Andalou, tirait sa révérence, en laissant orphelins des milliers de mélomanes et de puristes en peine, autant à Béjaïa qu'à travers tout le territoire national, notamment Alger, Blida et Tlemcen.

Il s'était éteint à l'âge de 87 ans, et jusqu'à son dernier souffle, l'artiste n'avait eu de cesse d'illuminer la musique classique algérienne et d'en être le porte-voix.

"Rares sont les artistes qui ont pratiqué autant de styles que lui, le classique andalou qu'il pratiqua en maître, le Hawzi, le Aâroubi, ou encore le kabyle ou le Madih (chant religieux), sans oublier l'écriture dramaturgique radiophonique et la composition musicale, entre autres. Il est devenu une référence très recherchée par tous les mélomanes", disait de lui, Abdelkader Bendamèche, chercheur en patrimoine populaire, le considérant comme une "figure de l'art musical algérien qui a marqué le XXe siècle".

De son vrai nom Bouyahia Sadek, le cheikh était venu très jeune à l'art musical, en allant pratiquer le chant et la poésie au sein des confréries religieuses de la ville de Bejaia, en l'occurrence la "Qadiria" et la "Taybiya", au sein desquelles officiaient déjà d'authentiques musiciens dont El Hachemi Mahindad, Boualem Bouzouzou et Mahmoud Benhaddad, qui étaient déjà des virtuoses du luth. C'est dans cette ambiance à la fois scolastique et musicale qu'il a baigné et qui lui a permis de se faire, de se parfaire, puis de se distinguer, aidé par sa voix naturelle de Ténor.

Et c'est en toute logique qu'il bascula, vers le Madih et l'Inkalabate, l'Andalou et les Qsayed, bien qu'alors, les maîtres n'étaient pas en possession de Noubas complètes. Conforté par ses aptitudes, il constitua alors rapidement, à l'âge de 20 ans, sa première formation, se produisant essentiellement dans les fêtes familiales (mariages et circoncisions) et religieuses avant de rallier Alger en 1933.

Arrivé dans la capitale et grâce à l'aide de quelques maîtres qu'il avait rencontrés ou connus plus tôt à Bejaia, il a adhéré à la fameuse troupe "El-Mossilia" dirigée alors par Djabir Bensmaia et qui comptait déjà dans ses rangs cheikh Mahieddine Lakehal et cheikh Bouchaâra, qui l'ont pris rapidement sous leurs ailes et lui ont inculqué les secrets des noubas.

En 1934, le cheikh a entrepris un voyage à Tlemcen avec la troupe d'El-Mossilia qui, par un heureux hasard, lui a ouvert d'autres horizons en le mettant face à des maîtres de renom, notamment cheikh Larbi Bensari, qui lui a fait connaître les arcanes du Hawzi, de la "Sanâa" Tlemcenienne et du coup d'archer spécifique de l'alto, rapporte le mélomane et écrivain, le docteur Hadj Triki Yamani, dans un essai publié par "Andaloussiate" en janvier 2019, sous le titre "Cheikh Sadek Abjaoui: Itinéraire d'un maitre de musique andalouse du XXe siècle". En 1937, cheikh Sadek Abjaoui, au summum de son art et métier, rentra à Bejaia où il a poursuivi assidûment son œuvre, créant une multitude d'associations, mais qui ont rarement perduré, car elles faisaient souvent l'objet d'interdiction par l'administration coloniale qui les considérait comme des entités subversives. Il y créa, également, un nouvel orchestre et se mit à l'animation dans "Radio Bejaia".

A l'indépendance, en 1963, il a créé le Conservatoire de musique de la ville qui lui a survécu jusqu'à aujourd'hui, et dont l'existence a permis de former des dizaines d'artistes talentueux et célèbres.

Djamel Allam, Allaoua Zerrouki, Youcef Abdjaoui, El Ghazi, H'sinou, Arezki Bouzid et tant d'autres en sont de ceux là, et dont la simple évocation de nom, titille la mémoire du cheikh et son fabuleux investissement, composé de plus de 200 œuvres dont l'essentiel à pour racine la nouba andalouse

I.Med

BRILLANTE CONCEPTION DE ABDELKADER DJERIOU

La pièce théâtrale "Thawra" jouée à Sidi Bel-Abbès

La pièce théâtrale "Thawra" (Révolution) mise en scène par Abdallah Merbouh, a été présentée au Théâtre régional de Sidi Bel-Abbès en présence d'un public nombreux venu découvrir cette production qui a décroché le Grand prix de la 16e édition du Festival national du théâtre professionnel (FNTP) organisé récemment à Alger.

Le public a grandement apprécié cette œuvre théâtrale produite en 2023 par le Théâtre régional de Sidi Bel Abbès sur une brillante conception de Abdelkader Djeriou avec le concours d'une pléiade d'artistes. Pour la chargée de communication du Théâtre régional de Sidi Bel Abbès, Abbassia Medouni, la pièce "Thawra" constitue une œuvre théâtrale complète et cohérente à travers ses textes poétiques, soulignant qu'elle retrace "le combat d'une nation éprise de liberté et militant pour les causes justes, avec la Révolution algérienne en guise d'exemple de lutte historique".

"La projection de cette pièce de théâtre vient couronner de nombreux efforts consentis par l'artiste Abdelkader Djeriou qui a voulu transmettre un message de lutte aux dimensions historiques dans un cadre poétique", a-t-elle ajouté, mettant en exergue le travail considérable des artistes qui se sont parfaitement mis dans la peau des personnages et ont réussi à s'imprégner des différentes dimensions du script, pleinement conscients de l'objectif escompté.

Pour sa part, le directeur du théâtre régional Rachid Djerourou a indiqué que "cette œuvre théâtrale est le fruit du travail inlassable d'une équipe qui a travaillé d'arrache-pied depuis l'été dernier sur scène avec le musicien Abdelkader Soufi et le scénographe Youcef Abdi, en vue de mettre en scène les textes universels de Kateb Yacine, comme " le cadavre encerclé", soulignant que cette œuvre constituera un terrain fertile pour les étudiants du département des arts de l'université Djilali Liabes (Sidi Bel Abbes), en vue d'enrichir la recherche universitaire dans ce domaine."

A noter que la pièce de théâtre "Thawra" (Révolution) a été présentée au théâtre régional de Sidi Bel Abbes avant que la troupe ne se rende en Irak pour participer au 14e festival arabe du théâtre qui sera organisé par l'instance arabe du Théâtre du 10 au 18 janvier prochain à Baghdad.

I.Med/avec agence presse

MASCARA

Clôture des journées du théâtre pour enfants

Les activités des journées du théâtre pour enfants, organisées à l'occasion des vacances scolaires d'hiver, ont pris au Théâtre régional "Bachir Zahaf" de Mascara, avec le retour des classes.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation, organisée à l'initiative de l'établissement culturel précité, a été marquée par la présentation de la pièce "Hayat", produite par l'association culturelle et artistique de la wilaya "Caravane", écrite par Mohamed Soltani et mise en scène par Said Mansour, raconte l'histoire de cinq amis qui vivent dans un petit village et qui tentent de passer leurs vacances d'été à mener bénévolement des opérations de nettoyage de leur village et à réaliser une piscine pour les enfants. Le responsable de l'association précitée, Said Mansour a indiqué que cette œuvre théâtrale, qui constitue la dernière production de son association, sera présentée prochainement dans les wilayas de Sidi Bel-Abbès, de Relizane et de Saïda. Le programme de cette manifestation de quatre jours prévoyait la présentation d'un ensemble de pièces de théâtre destinées aux enfants, dont "Le retour de Nono au pays des merveilles" de l'Association "Faouanis" des activités culturelles et artistiques de Sidi Bel-Abbès, "L'histoire d'un héros" de l'association "Sitar Ed-Dahabi" (Rideau d'Or) de Mostaganem et "Le quartier propre" par l'association culturelle "Patrimoine, authenticité et jeunesse" d'Oran, selon les organisateurs. L'objectif de l'organisation de cette manifestation était de sensibiliser les enfants sur l'importance du quatrième art dans les aspects pédagogiques et de leur permettre de passer des moments agréables pendant les vacances scolaires, a-t-on souligné.

I.Med/agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABIT L'URBANISMEET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA
CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE N° 40/2023
NIF: 411024000009010

Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN LYCEE 1000 AU NIVEAU DU SITE 4000 LLV A MEFTAH (EX BOUARFA) COMMUNE DE MEFTAH WILAYA DE BLIDA (CITÉS D'HABITATS INTÉGRÉES PROGRAMME 2023)

Seuls les bureaux d'études Ou Architecte Agréé Ou les Groupements peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements publics De la wilaya de Blida cité des frères ZEDRI Ben Boulaid, Blida qui remplissent les conditions suivantes :

- **Pour les soumissionnaires seuls :**

1/// **Capacités techniques :** disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

✓ **En termes d'existence :** est destiné pour les Bureaux D'études Ou Architecte Agréé qui ont au minimum **Quatre (04) Ans** d'existences.

✓ **Moyens humains :** justifiés par des CV et les diplômes, les certificats affiliations CNAS (valide moins de trois (03) mois) ou les contrats ANEM et attestations de travail accompagné par fiche de carrière CNAS cas échéant. Il s'agit de :

- ✓ Architectes ayant une expérience égale ou supérieure à **Quatre (04) Ans révolus.**
- ✓ Ingénieurs d'état ou Master dans le domaine de bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à **Trois (03) Ans révolu.**

✓ **Références professionnelles :** Ayant déjà Réalisé étude ou étude et suivi **d'un projet Classé à la catégorie « C » ou Plus,** justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée cas échéant (notamment marché d'études et/ou suivi, ... etc).

2///**Capacités professionnelles :**
Architectes et bureaux d'études nationaux devront fournir Une copie de l'attestation de mise à jour délivrée par l'ordre des architectes en cour de validité (mise à jour de l'exercice en cours).

3/// **Capacités financières :**
Les candidats ou soumissionnaires ayant une Moyenne de chiffre d'affaire égal ou supérieur à Six **(06) millions de dinars.**
Il s'agit du chiffre d'affaire Moyen des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financier visé par les services des impôts pour les personnes physique, et certifier par un commissaire aux comptes pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions conformément à l'article 66 de la loi de finance 2011.

- **Pour les groupements :**

Les candidats doivent présenter leurs offres en groupement solidaire, conformément aux articles 03 et 112 de la loi N° 23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles 37, 37 et 81 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
Les capacités des candidats en groupement solidaire momentané sont prises en compte dans leur globalité, sous réserve de l'existence d'une relation juridique liant les membres de ce groupement, sous forme d'un protocole d'accord signé entre les parties concernées. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier de l'ensemble des capacités exigées du groupement dans le cahier des charges.
Le protocole d'accord notarié du groupement n'est exigé qu'au groupement attributaire du marché et au plus tard à la signature de ce dernier.
L'un des membres du groupement mandataire, majoritaire, sauf exception dûment justifiée, est désigné dans la déclaration à souscrire comme mandataire (chef de fil) représentant l'ensemble des membres vis-à-vis du service contractant, et coordonne la réalisation des prestations des membres du groupement.

1/// **Capacités techniques :** disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

✓ **En termes d'existence :** est destiné pour les bureaux d'études et architecte agréé qui ont au minimum **Quatre (04) Ans** d'existences pour le chef de fil et **Trois (03) Ans** pour le reste des membres.

✓ **Moyens humains :** justifiés par des CV et les diplômes, mise à jour CNOA (pour les membres de groupement le cas échéant), les certificats affiliations CNAS (valide moins de (03) mois) ou les contrats ANEM et attestations de travail accompagné par fiche de carrière CNAS cas échéant, Il s'agit de :

- ✓ L'un des membres ou l'un de leur fonctionnaire (Architecte) ayant une expérience égale ou supérieure à **Quatre (04) Ans révolus.**
- ✓ L'un des membres ou l'un de leur fonctionnaire (Ingénieur dans le domaine du Bâtiment) ayant une expérience égale ou supérieure à **Trois (03) Ans révolu.**

✓ **Références professionnelles :** Ayant déjà Réalisé étude ou étude et suivi **d'un projet Classé à la catégorie « C » ou Plus** pour le chef de fil, ou au nom du même groupement ou d'un autre groupement dont le chef de fil fait partie au tant que chef de fil ou membre, justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par des maitres d'ouvrages publics accompagnées de tous documents probants permettant de vérifier cette donnée cas échéant (notamment marché d'études et/ou suivi, ... etc).

2///**Capacités professionnelles :**
Architectes et bureaux d'études nationaux devront fournir Une copie de l'attestation de mise à jour délivrée par l'ordre des architectes en cour de validité pour le chef de fil et membres (mise à jour de l'exercice en cours).

3/// **Capacités financières :**
membres du groupement ayant une Moyenne de la Moyenne des chiffres d'affaires égal ou supérieur de Six **(06) millions de dinars** durant les trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financier visé par les services des impôts pour les personnes physique, et certifier par un commissaire aux comptes pour les personnes morales ayant un chiffre d'affaire supérieur à 10 millions conformément à l'article 66 de la loi de finance 2011.

NB : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.

Les offres doivent comporter :

01/PREMIERE PHASE :
1/Le dossier de candidature comprend :
- ✓ Une déclaration de candidature remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Une déclaration de probité, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Copie de la mise à jour de l'exercice en cours délivré par l'ordre des architectes.
- ✓ Une copie du statut pour les personnes morales.
- ✓ Les bilans des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) justifié par les bilans financiers visés par les services des impôts.
- ✓ Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidatures

02/DEUXIEME PHASE :

1/ L'offre technique comprend :
- ✓ La déclaration à souscrire renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Mémoire technique justificatif : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire.
- ✓ Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

2/ L'offre de prestations comprend :
- ✓ Les pièces graphiques et écrites :
  - **a)- Dossier graphique**
  - **b)- Pièces écrites**

3/ L'offre financière comprend :
- ✓ La lettre de soumission, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
- ✓ Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :

PHASE 01 « Dossier Candidature» inséré dans une enveloppe cacheté, indiquant la dénomination du soumissionnaire, la référence et l'objet de concours cette enveloppe est insérés dans une deuxième enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Concours National D'architecture N° 40/2023 **Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN LYCEE 1000 AU NIVEAU DU SITE 4000 LLV A MEFTAH (EX BOUARFA) COMMUNE DE MEFTAH WILAYA DE BLIDA (CITÉS D'HABITATS INTÉGRÉES PROGRAMME 2023)**

PHASE 02 «L'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière » sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, et anonyme le tous est insérés dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « Monsieur le Directeur des équipements publics de la wilaya de Blida « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Concours National D'architecture N° 40/2023 **Projet : ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UN LYCEE 1000 AU NIVEAU DU SITE 4000 LLV A MEFTAH (EX BOUARFA) COMMUNE DE MEFTAH WILAYA DE BLIDA (CITÉS D'HABITATS INTÉGRÉES PROGRAMME 2023)**

La durée de préparation de l'offre de candidature est fixée à 15ème jour à partir de la première parution du concours dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Le (dossier candidatures) doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h 00. L'ouverture se fera le même jour de dépôt des offres à 14.00 H Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour ouvrable qui suit.

La durée de préparation des offres (L'offre technique, l'offre de prestation et l'offre financière) est fixée à **30 jours** à compter de la date de la lettre d'invitation pour les bureaux d'études pré qualifiés
La durée de la validité des offres est de 90 Jours augmentée de la durée de préparation des offres.

L'EXPRESS DU 9/01/2024 **ANEP : N° 2416000540**

CONTACTEZ LE SERVICE PUB AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE/ FAX : 023.70.99.92

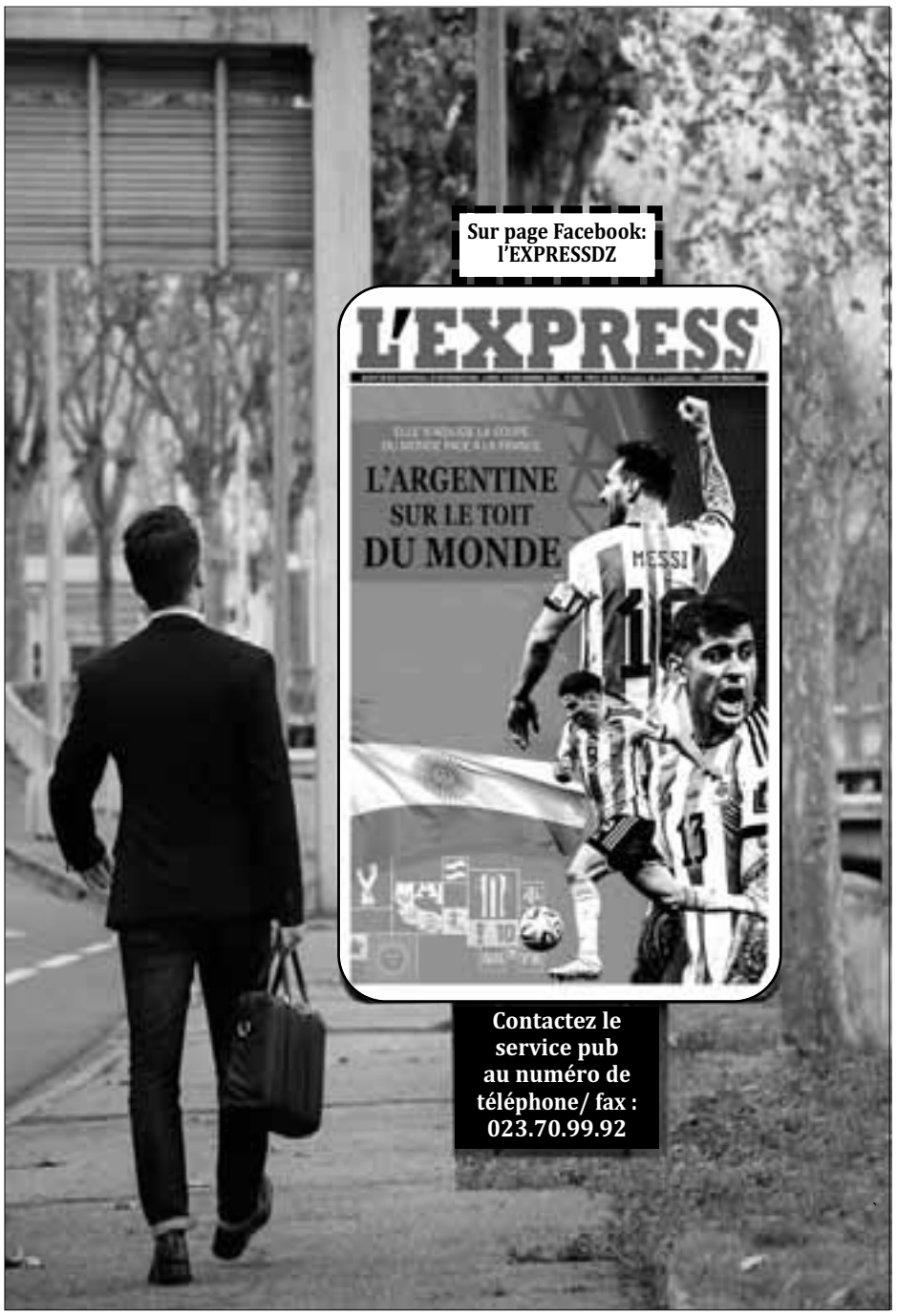

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET
DAIRA DE MAHDIA
DAIRA DE MAHDIA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de la Loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 Fixant les regles générales relatives aux marches publics et Conformément aux dispositionsde L'article 65 du decret Présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert n° 07/2023 paru dans les journaux AL MICHOUAR SIASSI 19/12/2023 ET L'EXPRESS Le 19/12/2023 relatif au projet APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES CANTINES SCOLAIRES ANNEE 2024Qu'à l'issue du jugement des offres, le marché a été attribué provisoirement selon le tableau suivant :

N° lots	L'entreprise	Intitulé du marché	N° NIF	Montant Minimale	Montant Maximale	Critères du choix
01	ALI BACHA ABDELKADER	Approvisionnement en produits Alimentaires pour les cantines scolaires Année 2024	197414220006443 Note Technique 78/80	39 820 000,00DA	64 915 000,00DA	- Moin Disant

Ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune de Mahdia dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première parution conformément à l'article 56 de la Loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 Fixant les régles générales relatives aux marches publics et L'article 82 du Présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 Portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

L'EXPRESS DU 9/01/2024 ANEP : N° 2416000645

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABIT L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BLIDA
AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT N° 01/2024
NIF: 411024000009010

Projet : Travaux de Réhabilitation des Cimetières de Chouhada à travers la wilaya de BLIDA

- LOT N° 02 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada BENI TAMOU
- LOT N° 03 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada D'OUED EL ALLEUG
- LOT N° 04 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada AIN ROMANA
- LOT N° 05 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada DE SOUMAA (HALOUIA-BAHLI)
- LOT N° 06 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada OULED YAICH
- LOT N° 07 : Travaux de Réhabilitation du Cimetière de Chouhada DE MEFTAH

Seules Entreprises qualifiées et spécialisées peuvent consulter et retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Equipements publics De la wilaya de Blida cité des frères ZEDRI Ben Boulaid, Blida.

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, suivant leurs capacités financières, techniques et moyens humains et matériels et peuvent être retenues pour un ou plusieurs lots.

Le dossier de candidature contient :

- Déclaration de candidature remplis cachet et signée par le soumissionnaire
- Déclaration de probité dûment remplis cachet et signée par la personne habilitée.
- Statut de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale (copie).
- Compte sociaux pour les entreprises dotées de la personnalité morale (exercice 2022).
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.
- Certificat de qualification et de classification dans le domaine de bâtiment comme activité principale ou secondaire en cours de validité (copie) de catégorie **Une (01) Ou Plus**
- Attestation de bonne exécution délivrée par les maîtres d'ouvrage publics.
- Liste de personnel justifié par diplôme et affiliation CNAS en cours de validité.
- Liste de moyens matériels justifier par (carte grises plus police d'assurance en cours de validité pour le matériel roulant, factures d'achat pour le matériel non roulant, en cas de location joindre contrat notarié qui couvre toute la période d'exécution du marché).
- Registre commerce électronique.

L'offre technique contient :

- Déclaration à souscrire dûment remplis cachet et signée par la personne habilitée.
- Le présent cahier des charges paraphé et signé par le soumissionnaire et portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Une mémoire technique.

L'offre financière contient :

- La lettre de soumission dûment rempliée paraphée, signée, cachetée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli paraphé, signé, cacheté et daté.
- Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli, paraphé, signé, cacheté et daté.

L'offre doit être présentée par le soumissionnaire de la manière suivante :
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – Avis d'appel d'offre national ouvert N°........ l'objet de: .... ».

La durée de préparation des offres est fixée à 21ème jour à partir de la première parution de l'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

La date de dépôt des offres : les offres doivent être déposées le dernier jour de la durée de préparation des offres avant 12h 00. Si le jour de l'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un week-end l'ouverture se fera le jour qui suit.

La durée de la validité des offres est de 90 Jours augmentée de la durée de préparation des offres.

L'EXPRESS DU 9/01/2024 ANEP : N° 2416000767

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Office de Promotion et de Gestion Immobilière de GHARDAIA
NIF : 000947086305883

AVIS D'INFRUCTUOSITE D'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°020/2023

Conformément aux dispositions des articles 65,82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marché publics et délégation du pouvoir public ; l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Ghardaia ,adresse : 400 logts Sidi Abaz Bounoura Wilaya Ghardaia lance un avis d'infructuosité relatifs l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°020/2023 paru le 02/10/2023 , pour Réalisation Des Travaux VRD et Aménagement éxterieur Pour 200 Logements Publics Locatifs de Type F3 Individuels en Duplexe Programme année (2021) À travers la Wilaya de MENEA qu'après évaluation des offres les résultats sont comme suite :

N° lot	Nbres des logts	Attributaire provisoire	Montant d'offre financière (DA/TTC)	Délai proposé (mois)	Note obtenue (note de l'offre technique) /NPTS	Critère d'évaluation
COMMUNE DE MENEA Réalisation Des Travaux VRD et Aménagement éxterieur Pour 100/200 Logements Publics Locatifs						
01	100	Lot infructueux (offre financière excessifs)				
COMMUNE DE HASSI GARA Réalisation Des Travaux VRD et Aménagement éxterieur Pour 60/200 Logements Publics Locatifs						
02	60	Lot infructueux (offre financière excessifs)				
COMMUNE DE HASSI F'hel Réalisation Des Travaux VRD et Aménagement éxterieur Pour 40/200 Logements Publics Locatifs						
03	40	Lot infructueux (offre financière excessifs)				

Les autres soumissionnaires, sont invité s'ils le souhaitent, à se rapprocher auprès des services de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Ghardaia,400 logts Sidi Abaz ,Bounoura-Wilaya GHARDAIA dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.
La commission des marchés de l'OPGI ,est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis au BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

L'EXPRESS DU 9/01/2024 ANEP : N° 2416000749

L'EXPRESSDZ®

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES
DIRECTION DE L'ENERGIE ET DES MINES
DE LA WILAYA DE BEJAIA

AVIS DE RECRUTEMENT

La direction de l'Energie et des Mines de la wilaya de Bejaia, lance l'ouverture du concours de recrutement dans les grades suivants :

Grade	Mode de recrutement	Conditions d'accès	Spécialité	Nombre de postes ouverts	Structure d'affectation	Autres conditions
Ingénieur d'état	Sur titre	Parmi les candidats titulaires d'un Diplôme d'ingénieur d'état ou de titre reconnu équivalent	- Mines / Géologie ; -Energie ; -Hydrocarbures -Nucléaire.	01	Direction de l'Energie et des Mines W. Bejaia	
Ingénieur Principal	Sur titre	Parmi les candidatures titulaires d'un Diplôme Magister ou de titre reconnu équivalent	- Mines / Géologie ; -Energie ; -Hydrocarbures -Nucléaire.	01	Direction de l'Energie et des Mines W. Bejaia	

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée pour la participation au concours (portant l'adresse exacte et le numéro de téléphone)
- Copie certifiée conforme à l'original de la pièce d'identité nationale
- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme demandé jointe avec le relevé des notes du cursus de formation.
- Copie certifiée conforme à l'original du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national ;
- Une attestation justifiant la période de travail effectuée par le candidat dans le cadre du dispositif d'insertion professionnelle ou sociale des jeunes diplômés et précisant l'emploi occupé, le cas échéant ;
- Les attestations de travail précisant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité, dûment visées par l'organe de sécurité sociale, pour l'expérience acquise dans le secteur privé, le cas échéant ;
- Tout document justifiant le suivi par le candidat d'une formation supérieure au diplôme requis dans la spécialité, le cas échéant ;
- Tout document relatif aux travaux et études réalisés par le candidat dans la spécialité, le cas échéant
- Fiche de renseignement dûment remplie par le candidat ; cette fiche est disponible en téléchargement sur le site électronique de la direction générale de la fonction publique.

Les candidats acceptés définitivement sont tenus avant leurs nominations au grades de compléter leurs dossiers administratifs:

- Certificat de résidence ;
- Certificats médicaux ;
- Acte de naissance ;
- Deux (02) photos d'identité ;

Remarque

Les candidats déjà fonctionnaires sont tenus de joindre à leurs dossier

- Une autorisation de participation au concours signée par le responsable de son établissement.
- Une déclaration sur l'honneur de démission du grade en cas de réussite au concours.

Délais des inscriptions et dépôt des dossiers :

Les délais des inscriptions au concours, sont fixés à quinze (15) jours ouvrables, à compter de la date de la parution du présent avis de recrutement dans la presse écrite.

Les dossiers de candidatures doivent être déposé auprès de :
Monsieur le directeur de l'énergie et des mines de la wilaya de Bejaia, cité H'missi En pépinière, Bejaia- 06000.

Observation :

Tout dossier incomplet ou arrivé hors délais d'inscription ne sera pas pris en considération.

L'EXPRESS DU 9/01/2024 ANEP : N° 2416000747

L'EXPRESSDZ®

Mots Croisés

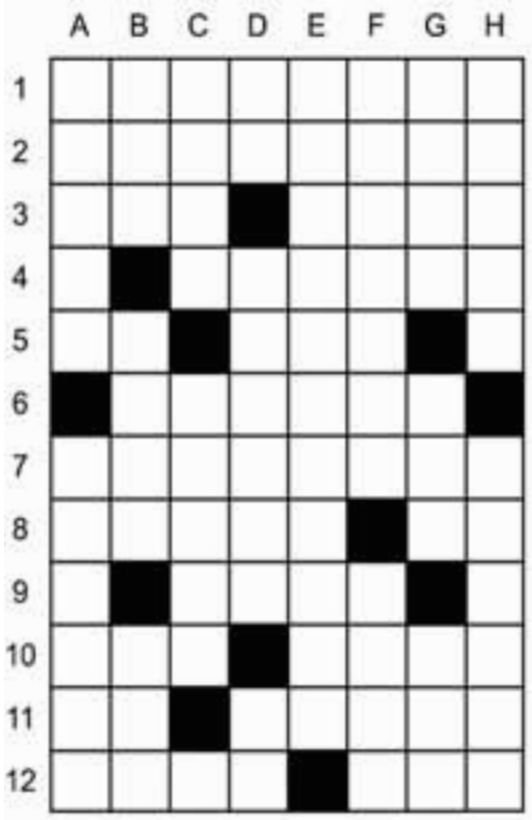

VERTICALEMENT

A. Joue les fantômes. Enlever un avantage acquis.
B. On l'associe au yang. Elle est supérieure dans un couvent. Pivot.
C. Enseignant familier. C'est un mage.
D. Arrivé à la maternité. Diminues la voile. Appris et retenu.
E. D'un agréable parfum.
F. Collier de perles. Vallées envahies par la mer.
G. Prophète biblique. Prénom féminin. Plus un enfant mais pas un adulte.
H. Abri de primeurs. Plus de prime jeunesse.

HORIZONTALEMENT

1. Envoûtements avec les yeux.
2. Chien de chasse.
3. Entre nord et ouest. Entendre comme avant.
4. Faciliter la glisse.
5. Petit état-major. Ville de carnaval.
6. Construit.
7. Garantit la protection.
8. Faire un voyage. Son premier jour est fêté.
9. Affluent du Danube.
10. Voiture pour le cheval. Refusai de reconnaître.
11. Ancien conjoint. Lieu de courses.
12. Admis. On le prend avec un micro.

LES MOTS FLÉCHÉS

SIDOKU

6	8	3	4			1		5
2		5				4	3	9
		9	7					
5	3	1		7				2
	2			1			8	
7				3		5	6	1
					9	2		
8	5	2				3		4
9		4			8	6	5	7

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

CAMAIEU CHATAIGNE CREDIT DECRUE FRASQUE ICEBERG INFERIEUR ITALIENNE
KANA KRACH MAIL MARIEE NAVET OURS PARVIS RACE RAVALEUR RHUMERIE
SALUER STERNUM TCHATCHER TCHEQUE TIMBRE TRIPE TWEED VENIN WHISKY

R	I	E	O	M	M	E	D	E	C	A	R
U	C	N	U	A	U	A	N	E	R	U	E
E	E	G	R	Q	K	N	I	N	E	V	H
I	B	I	S	T	E	R	R	L	D	W	C
R	E	A	A	I	E	H	A	E	I	H	T
E	R	T	L	M	V	V	C	C	T	I	A
F	G	A	U	B	A	R	A	T	H	S	H
N	T	H	E	R	U	C	A	N	A	K	C
I	R	C	R	E	T	R	I	P	E	Y	T

16

Alger 20°
Ouargla 15°
Oran 18°
Constantine 19°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
06:29	12:53	15:28	17:46	19:13

AGRICULTURE :

LE MINISTRE EN CHARGE DU SECTEUR ÉTABLIT LES PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2024

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, a étalé, hier à Alger, la stratégie 2024 de son secteur devant les membres de la commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement de l'APN. In fine, il s'agit d'assurer une production alliant qualité et quantité. D'emblée, le ministre a affirmé que le secteur a réalisé d'importantes avancées durant ces quatre dernières années, malgré un contexte difficile (crise sanitaire et aléas climatiques) grâce aux instructions du président de la République, plaçant l'agriculture au cœur de ses priorités pour en faire la locomotive de l'économie nationale. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la saison 2023-2024, le ministre cité la création de pôles de production intégrés en facilitant les investissements dans de grands projets à caractère stratégique. Evoquant le développement de la filière céréalière, Cherfa a soutenu qu'elle représente l'un des axes importants de la politique du secteur, soulignant que l'objectif est de porter la superficie cultivée en céréales à 3 millions d'hectares.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION//MARDI 9 JANVIER 2024 // N°723 //PRIX 20 DA

REVUE EL-DJEICH :

« Ce qui a été accompli en quatre années (...) appelle à poursuivre sur cette voie... »

La publication affirme que « notre pays œuvrera avec détermination, dans la prochaine étape, à concrétiser les objectifs fixés consistant en une véritable renaissance économique ».

Dans son numéro 726, livraison janvier 2024, la revue « El-Djeich » a largement évoqué dans son éditorial le discours sur l'état de la nation, prononcé par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le 25 décembre dernier. L'éditorial a mentionné que « tous les acquis obtenus jusqu'ici, tant sur les plans constitutionnel que politique, économique ou social, ont confirmé la justesse de l'option choisie par Monsieur le Président de la République comme voie réformatrice pour l'édification de l'Algérie nouvelle ». L'éditorial d'El Djeich estime que « ce qui a été accompli en quatre années, à différents niveaux, est porteur d'espoir, tant tous les indicateurs et données laissent apparaître, sans le moindre doute, que notre pays se développe rapidement ».

Ainsi, tout en appelant à « poursuivre sur cette voie, à pas sûrs et confiants », la publication affirme que « notre pays œuvrera avec détermination, dans la prochaine étape, à concrétiser les objectifs fixés consistant en une véritable renaissance économique ». L'éditorial estime que cette « renaissance économique » sera concrétisée « en imprimant une forte impulsion à l'économie nationale, à travers les programmes de développement stratégique déjà lancés et qui seront renforcés par l'entrée en service du projet de numérisation, à la fin du premier semestre 2024 ». La revue soutient également que « notre pays veillera, avec force, au développement du secteur agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et la consolidation du caractère social de l'Etat ». Évoquant le « bilan positif » enregistré par l'armée durant l'année 2023, la revue souligne que ces résultats obtenus sont à la hauteur des espoirs du peuple qui jouit de la quiétude et de la tranquillité « en dépit des développements et des contextes dangereux qui caractérisent notre environnement proche et lointain, ainsi que de l'accroissement du rythme des conspirations et manœuvres visant vainement à entraver la marche triomphale de notre pays ».

La revue considère, ainsi, que tous ces succès successifs et tangibles obtenus « sont une source de fierté et une motivation à faire montre d'attachement infaillible au processus d'édification de l'Algérie nouvelle ».

Y.B.

ATTAF REÇOIT LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ DE L'ONU

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu, hier à Alger, le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité de l'ONU, Gilles Michaud, indique un communiqué du ministère. La rencontre a été "l'occasion d'examiner les voies de renforcer la coopération entre l'Algérie et l'ONU dans les domaines relatifs à la sûreté et à la sécurité", précise la même source. Les deux parties ont également passé en revue plusieurs questions internationales et régionales, notamment la situation au Moyen-Orient et au Sahel, conclut le communiqué.

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

DEUX PERSONNES PLACÉES EN DÉTENTION PROVISOIRE POUR SPÉCULATION

Deux personnes ont été placées en détention provisoire pour spéculation illicite sur des produits de base après la saisie d'un camion chargé d'une quantité de riz par les éléments de la Gendarmerie nationale à Boudouaou (Boumerdès), a indiqué hier un communiqué du parquet du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger). «Conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa 3 du Code de procédure pénale, le parquet du tribunal de Sidi M'Hamed (section lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée) porte à la connaissance de l'opinion publique que dans le cadre de la lutte contre la spéculation illicite sur les produits de base, les éléments de la Gendarmerie nationale ont procédé le 30/12/2023 dans la commune de Boudouaou à la saisie d'un camion chargé d'une quantité de riz, appartenant au propriétaire d'une entreprise d'importation et d'emballage et de 505 tonnes du même produit retrouvées au siège de l'entreprise », lit-on dans le communiqué. Selon la même source, les investigations ont révélé que « le suspect avait importé 20 conteneurs chargés de riz destiné au conditionnement, qu'il a vendu en l'état à un grossiste ». «Une enquête a été ouverte pour délit de spéculation illicite. Le juge d'instruction a ordonné, après audition des suspects, leur mise en détention provisoire », conclut le communiqué.

R.N.

GOUDJIL REÇOIT L'AMBASSADEUR DE TURQUIE À ALGER

Le président du Conseil de la nation, Salah Goudjil, a reçu, hier, l'ambassadeur de la République de Turquie à Alger, M. Muhammet Mucahit Kucukyilmaz, qui lui a rendu une visite de courtoisie, indique un communiqué de la Chambre haute du Parlement. A cette occasion, "les deux parties ont passé en revue les différentes formes de coopération entre les deux pays frères en vue de concrétiser la vision stratégique des relations bilatérales, élaborée par les dirigeants des deux pays, le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et son frère, le Président de la République de Turquie, M. Recep Tayyip Erdogan", a précisé la même source. Les deux parties ont également souligné la nécessité de promouvoir les relations parlementaires, notamment à travers l'échange de visites en vue "d'accompagner le rapprochement entre les gouvernements des deux pays dans divers domaines". MM. Goudjil et Kucukyilmaz ont mis en avant "la convergence de vues" autour des questions d'intérêt commun, particulièrement la question palestinienne. A cet égard, le président du Conseil de la nation a rappelé "l'agression barbare menée, depuis plus de trois mois, contre le peuple palestinien, au milieu de l'insouciance des grandes puissances mondiales", condamnant "le parti pris flagrant de ces pays pour l'entité sioniste, en lui offrant une protection pour échapper aux sanctions".

R.N.

FRANZ BECKENBAUER EST MORT

Mythe absolu, considéré comme une force révolutionnaire ayant transformé le jeu et couronné de tous les succès, Franz Beckenbauer, souvent surnommé "l'Empereur" et "le Kaiser", s'est éteint à l'âge de 78 ans. Victime d'un infarctus oculaire qui lui avait fait perdre la vue de l'œil droit il y a un an, le double Ballon d'Or, également affaibli par deux opérations du cœur, a finalement rejoint Pelé, Diego Maradona, Just Fontaine, Johan Cruyff ou encore Bobby Charlton au panthéon des légendes de ce sport.

R.S.